

Fonds Commun de Placement Général

RAPPORT ANNUEL AU 29 DÉCEMBRE 2023

CACEIS BANK

12 place des États-Unis
F-CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex

Dépositaire



MONTPENSIER FINANCE

58, avenue Marceau
F-75008 Paris

Société de gestion

M CLOUD LEADERS SRI

Sommaire

	Pages
1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	6
3. Rapport de gestion	7
4. Informations réglementaires	28
5. Certification du Commissaire aux Comptes	33
6. Comptes de l'exercice	38
7. Annexe (s)	57
Caractéristiques de l'OPC (suite)	58
Information SFDR	61

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	M Cloud Leaders SRI IC	Initiateur du Produit :	Montpensier Finance
Code ISIN du produit :	FRO01400A0A3	Site internet :	www.montpensier.com
Date de production du document d'informations clés :	29 septembre 2023	Appelez le +33 1 45 05 55 55 pour de plus amples informations.	

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Montpensier Finance en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Montpensier Finance est agréée en France sous le n° GP 97-125 et réglementée par l'AMF.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE

Type : OPCVM soumis au droit français.
Durée : OPC créé pour une durée de 99 ans.

OBJECTIFS

L'objectif du Fonds est de participer, à la hausse comme à la baisse, à l'évolution des marchés actions mondiaux en investissant, au moins à hauteur de 50% de l'actif net du Fonds dans des actions de sociétés dont les activités sont exposées à l'écosystème du Cloud (informatique en nuage), intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres en portefeuille, sans pour autant bénéficier du label ISR. Le Fonds investira principalement en actions et instruments assimilés à hauteur de 75% minimum, à travers une gestion discrétionnaire de type Bottom Up. L'analyse ESG portera sur au moins 90% des instruments financiers en portefeuille. L'OPCVM n'est pas indiciel. Il pourra toutefois être fait référence à l'indice Stoxx Global 1800 (SXW1R Index), à titre d'élément de comparaison a posteriori. La gestion est active et discrétionnaire. La référence à cet indice ne constitue pas un objectif ou une limitation dans la gestion et la composition du portefeuille, et le Fonds ne restreint pas son univers aux composants de l'indice.

La stratégie d'investissement du Fonds vise à sélectionner principalement des sociétés ayant été identifiées par le gérant, comme participant, directement ou indirectement, à l'écosystème du Cloud.

Dans le choix de ces valeurs, le gérant privilégiera une analyse des caractéristiques propres des sociétés et leurs perspectives, en s'appuyant sur une approche par les fondamentaux des sociétés dans une perspective à long terme, ainsi que sur des valeurs apparaissant sous évaluées au regard des différents critères d'analyse. La prise en compte des critères ESG au sein du fonds a pour objectif de conjuguer la performance financière et d'influencer, dans la mesure du possible, positivement les émetteurs en termes de performances ESG.

La démarche ESG portera sur au moins 90% des instruments financiers en portefeuille. L'OPCVM n'est pas indiciel. Il pourra toutefois être fait référence à l'indice Stoxx Global 1800 (SXW1R Index), à titre d'élément de comparaison a posteriori.

Elle s'appuie sur l'intégration de critères extra-financiers dès la définition de l'univers d'investissement. L'univers d'investissement du fonds est constitué des sociétés :

- référencées par Bloomberg ou ICB dans un secteur ou sous-secteur lié au Cloud ;
- dont le pays appartient aux ensembles ou aux pays suivants : Europe, Amérique du Nord, Japon, Hong-Kong, Singapour, Australie ou Nouvelle-Zélande ;
- dont la capitalisation est supérieure à 800 Millions d'Euros.

10% du portefeuille du fonds pourront être investis en dehors de l'univers d'investissement du fonds.

L'approche de prise en compte de critères extra-financiers est une approche en « sélectivité », qui s'appuie sur la méthodologie propriétaire d'analyse ISR en 4 étapes développée par Montpensier Finance, et s'inscrit dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, sans pour autant pouvoir garantir que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés.

La méthodologie propriétaire d'analyse ISR mise en oeuvre s'appuie sur une double approche :

- Une analyse de la gouvernance des entreprises via la méthode propriétaire « MGF - Montpensier Governance Flag », qui met l'accent sur les bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, qui s'appuie sur plusieurs critères répartis autour de 4 axes d'analyse : Board, Rémunération, Structure actionnariale et Pratiques comptables (par exemple, transparence des critères de rémunération, avis des auditeurs financiers sur les comptes de l'entreprise, ...) , et
- Une analyse de la contribution des entreprises aux transitions environnementale et solidaire selon la méthode propriétaire « Montpensier Impact Assessment (MIA) » qui s'appuie sur les 17 ODD de l'ONU regroupés en 2 transitions : Transition Écologique et Transition Solidaire, puis selon 4 thèmes d'impact : Environnement et Ressources pour la Transition Écologique, Inclusion, et Besoins Essentiels pour la Transition Solidaire. Elle s'appuie sur plusieurs sous-critères (par exemple, empreinte carbone, satisfaction des employés, ...) complétée par d'autres indicateurs (activités dans les énergies fossiles, conformité avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies, ...).

Pour rappel, les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'ONU sont un appel universel à l'action pour éliminer la pauvreté, protéger la planète et améliorer le quotidien de toutes les personnes partout dans le monde, tout en leur ouvrant des perspectives d'avenir. Au nombre de 17, les objectifs de développement durable ont été adoptés en 2015 par l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Au minimum 90% des valeurs en portefeuille sont analysées selon une double approche ESG et fondamentale.

L'approche d'analyse extra-financière mise en oeuvre peut impliquer certaines limites méthodologiques détaillées dans le prospectus.

L'OPCVM est exposé à hauteur minimum de 75% en actions et ce jusqu'à 100% de son actif net. L'exposition se fait au travers d'actions de toutes tailles, tous secteurs, sans allocation géographique. L'exposition aux valeurs de petites capitalisations (le dont la capitalisation boursière est inférieure à 1,5 Milliard d'Euros) pourra atteindre 25% de l'actif net de l'OPCVM et l'exposition aux actions des pays émergents sera limitée à 25% de l'actif net de l'OPCVM.

Le Fonds peut investir dans des actions cotées dans la limite de 100% de l'actif net du Fonds ; et dans des valeurs assimilées (certificats d'investissement,...) dans la limite de 25% de l'actif net du Fonds.

Le Fonds pourra également intervenir, le cas échéant, sur des instruments dérivés, contrats futures ou options, en couverture ou en exposition.

Le Fonds pourra également intervenir, le cas échéant, sur des instruments dérivés, contrats futures ou options, en couverture ou en exposition.

L'OPCVM pourra également être exposé à hauteur maximum de 25% au risque de taux via l'investissement en obligations, et produits de taux, dont les émetteurs pourront être publics ou privés, ou en instruments dérivés de taux. Ces titres pourront être de catégorie jugée spéculative ("high yield") par la société de gestion.

Le Fonds pourra également investir en obligations convertibles et assimilées dans la limite de 10% de son actif net.

Aucun critère relatif à la notation ou la durée n'est imposé au gérant.

La société de gestion mène sa propre analyse pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs, et ne recourt pas mécaniquement, ni ne s'appuie exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation, et met en place une analyse de risque de crédit et des procédures permettant la prise des décisions de gestion.

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le Fonds peut investir sur des titres de créance et des instruments du marché monétaire, à hauteur de 10% maximum de l'actif net du Fonds.

Le Fonds pourra investir au maximum 10% de son actif net en parts ou actions d'OPC. L'OPCVM pourra comporter un risque de change, hors euro, en toutes devises jusqu'à 100% de l'actif net du Fonds, couvert ou non, en tout ou partie, notamment par le biais d'opérations à terme de gré à gré conclues avec un établissement de crédit.

INVESTISSEURS DE DETAIL VISÉS

Personnes ayant une connaissance suffisante des marchés financiers et souhaitant réaliser un investissement dans le cadre d'une détention recommandée d'une durée minimale de 5 ans, étant rappelé que le fonds présente un risque de perte en capital. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dépend de la situation patrimoniale et des objectifs de l'investisseur au regard de l' horizon d'investissement recommandé et de l'acceptation des risques liés à cet investissement.

Le fonds n'est pas destiné à être diffusé ou commercialisé aux États-Unis, et il ne s'adresse pas aux personnes soumises à la réglementation américaine.

Cependant, à toutes fins utiles, le Fonds et Montpensier Finance sont enregistrés auprès de l'IRS en tant que Reporting FFI, IGA model 1.

INFORMATIONS PRATIQUES

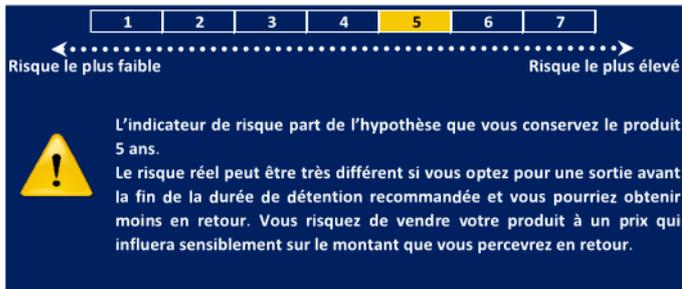
Dépositaire : CACEIS Bank

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite auprès de MONTPENSIER FINANCE, 58 avenue Marceau, 75008 PARIS, France, ou sur le site internet : www.montpensier.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet : www.montpensier.com.

L'investisseur a la faculté de transmettre ses ordres de souscription et de rachat chaque jour de valorisation avant 11h00, sauf éventuel délai spécifique convenu avec son établissement financier.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible ← → Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.
Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la durée de détention recommandée et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de vendre votre produit à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

Risque(s) important(s) pour l'OPC non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de liquidité, les instruments financiers par nature suffisamment liquides, sont néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible.
- Risque de concentration sectorielle, présentant une volatilité accrue.
- Risque de contrepartie, i.e. de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.

Objet et principales limites de l'indicateur :

L'indicateur synthétique de risque (classé sur une échelle comportant 7 niveaux) permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau 5, entre moyen et élevé, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable, que la capacité du produit à vous payer en soit affectée.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative.

Perte maximale possible de capital investi

Ce fonds ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez donc perdre tout ou partie de votre investissement.

De plus amples informations sur les risques du fonds sont disponibles dans la rubrique "Profil de risque" du prospectus.

SCENARI DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des dix dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans		Ce que vous pourriez obtenir si vous sortez après	
Exemple d'investissement initial de 10 000 EUR		1 an	5 ans *
Scénario Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1 638 €	1 986 €
	Rendement annuel moyen	-83.6%	-27.6%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 068 €	10 918 €
	Rendement annuel moyen	-29.3%	1.8%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 911 €	15 715 €
	Rendement annuel moyen	9.1%	9.5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	14 209 €	18 356 €
	Rendement annuel moyen	42.1%	12.9%

* Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situation de marché extrêmes. Dans le cas où le scénario de tensions serait plus favorable que le scénario défavorable, alors le scénario de tensions correspond au scénario défavorable.

* Le scénario défavorable est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 3/2015 à 3/2020

* Le scénario modéré est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 6/2014 à 6/2019

* Le scénario favorable est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 10/2016 à 10/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI MONTPENSIER FINANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement initial de 10 000 EUR	si vous vendez après 1 an	si vous vendez après 5 ans
Coûts totaux	529 €	1 306 €
Incidence des coûts annuels (RIY) par an*	-5.29%	-2.76% chaque année

* Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée (5 ans), il est prévu que votre rendement moyen par an, dans le cas d'un scénario intermédiaire, soit de 12.22% avant déduction des coûts et de 9.46% après cette déduction.

Le cas échéant, il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (à l'entrée : 3.00 % du montant investi / 300.00 EUR ; à la sortie : 1.00 % du montant investi / 100.00 EUR).

COMPOSITIONS DES COÛTS

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an		Si vous sortez après 1 an
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Coûts d'entrée	3.0% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit d'un montant maximum. Votre intermédiaire financier vous informera du montant effectivement prélevé.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	1.0% du montant que vous souhaitez désinvestir. Il s'agit d'un montant maximum. Votre intermédiaire financier vous informera du montant effectivement prélevé.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais Administratifs et d'exploitation	1.00% par an du montant investi. Il s'agit d'une estimation utilisant un proxy approprié.	100 EUR
Coûts de transaction de portefeuille	0.29% par an de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction des quantités que nous achetons et vendons.	29 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence [15% TTC de la performance du Fonds au-delà de la performance de l'indice Stoxx Global 1800 Net Return calculé Dividendes Nets Réinvestis (SXW1R)]. Des commissions de surperformance peuvent être perçues en cas de performance absolue négative du Fonds. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-contre a été calculée sur les 5 dernières années sur la base des données historiques constatées ou d'un proxy approprié.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER L'ARGENT DE FACON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit est destiné à un investissement de long terme. Vous devez être prêts à le détenir au moins 5 ans. Cependant, vous pouvez demander le remboursement de votre investissement sans pénalité à tout moment durant cette période, ou encore le conserver plus longtemps (si vous optez pour une sortie avant la fin de la durée de détention recommandée, vous pourriez obtenir un rendement inférieur en retour, voire une perte plus importante).

Vous pouvez racheter vos parts de ce produit sur une base quotidienne en conformité avec les termes spécifiés dans le prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

En cas de difficultés inattendues concernant la compréhension, la négociation ou le traitement du produit, vous pouvez contacter directement Montpensier Finance.

Adresse Postale : 58 avenue Marceau - 75008 PARIS - FRANCE.

Site internet : www.montpensier.com - adresse e-mail : reclamations@montpensier.com

En cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à sa réclamation, les coordonnées du médiateur compétent, celui de l'Autorité des marchés financiers figurent ci-après :

Médiateur de l'AMF : Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02

<http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Presentation.html>

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les risques énoncés dans le présent document mettent en évidence certains des risques liés à l'investissement dans ce produit, mais pas tous. Avant de prendre une quelconque décision d'investissement, vous devez vous assurer que vous comprenez parfaitement les risques liés à ce produit et demander un avis professionnel si nécessaire. Les autres risques et les termes intégraux du produit sont énoncés dans le Prospectus relatif à l'émission du produit, tel que complété et amendé en tant que de besoin.

Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la Société de Gestion dans le cadre de sa valorisation (cf profil de risque et de rendement et prospectus). Le règlement intervient trois jours ouvrés après la demande.

Un mécanisme de plafonnement de rachats "Gates" peut être mis en oeuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez vous reporter à la rubrique «Plafonnement des rachats "Gates" » du prospectus et à l'article 3 "Emission et rachat des parts" du règlement du FCP disponibles sur le site internet : montpensier.com.

Le Fonds poursuit un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement SFDR.

Compte tenu de l'intégration de critères ESG dans son objectif de gestion, le fonds prend actuellement un engagement d'alignement du portefeuille sur la taxonomie européenne minimal de 0%.

Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur la page dédiée du fonds sur le site internet montpensier.com

Le Prospectus est disponible sur www.montpensier.com et peut être mis à jour de temps en temps.

De plus amples informations sur l'OPC figurent dans le Prospectus de l'OPC, ainsi que dans les états financiers annuels et intermédiaires de l'OPC.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

- Changement de dénomination du FCP, à la suite de l'obtention par le fonds du Label ISR : 1^{er} janvier 2023
- Mise en place d'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative dit de « Swing Pricing » avec seuil de déclenchement : 6 novembre 2023
- Mise en place de la faculté de mettre en œuvre un dispositif de plafonnement des rachats, dit « gates » : 6 novembre 2023

CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE

- N/A

ENVIRONNEMENT ET MARCHES FINANCIERS

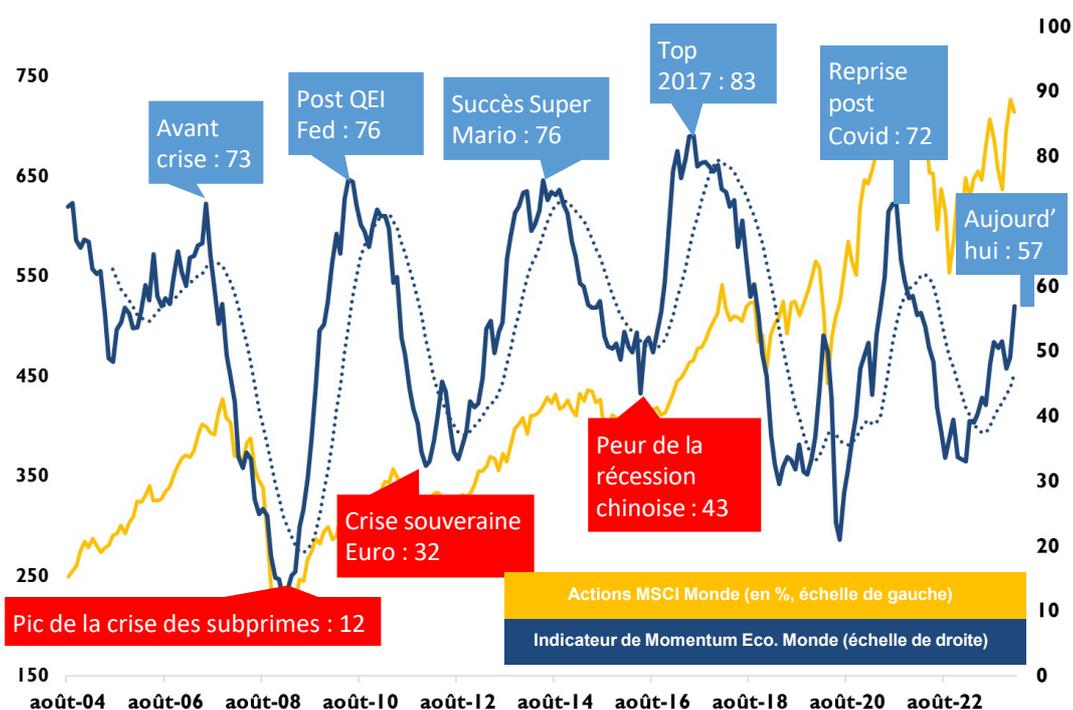
Croissance mondiale

Après un premier semestre marqué par les craintes de récession et les conséquences du très fort resserrement des conditions monétaires sur la stabilité du système financier international, le second semestre 2023 a été dominé par la déception quant à la vigueur de la croissance chinoise malgré une stabilisation en fin d'année, par le retour du risque géopolitique, et par les anticipations de baisses de taux d'intérêt dans le sillage de la nette détente des indices d'inflation.

Alors que l'année avait débuté sous de bons auspices avec l'espoir d'une puissante relance en Chine après la fin du zéro CoVid, la déception quant à la vigueur de celle-ci n'a fait que se renforcer au fil des mois.

L'absence de réelle traction chinoise et les effets progressifs du resserrement monétaire généralisé n'a pas empêché un **net redressement du Momentum Economique Mondial** à partir de la fin du premier trimestre, grâce à la vigueur jamais démentie de l'économie américaine, portée à la fois par l'optimisme inébranlable du consommateur d'Outre-Atlantique, et par un puissant soutien budgétaire fédéral, qui a permis en particulier aux investissements manufacturiers de se relancer avec force tout au long de l'année.

LE MOMENTUM ECO MONDE REMONTE EN 2023



L'**indicateur de momentum économique** prend en compte les dernières publications du chômage, des ventes de détail, de la balance commerciale, de l'indicateur avancé du PIB, de la confiance du consommateur, du PMI, de la confiance économique et de la production industrielle.

Tandis que le gel du front de la guerre en Ukraine semble avoir stabilisé la situation à l'Est de l'Europe, les soudaines tensions au Moyen-Orient après les attentats du 7 octobre en Israël, sont venues rappeler aux investisseurs l'importance de cette région du Monde pour l'approvisionnement énergétique de la planète et pour le commerce mondial. Même si, à ce stade, les conséquences économiques semblent demeurer limitées, la situation reste sous très haute surveillance.

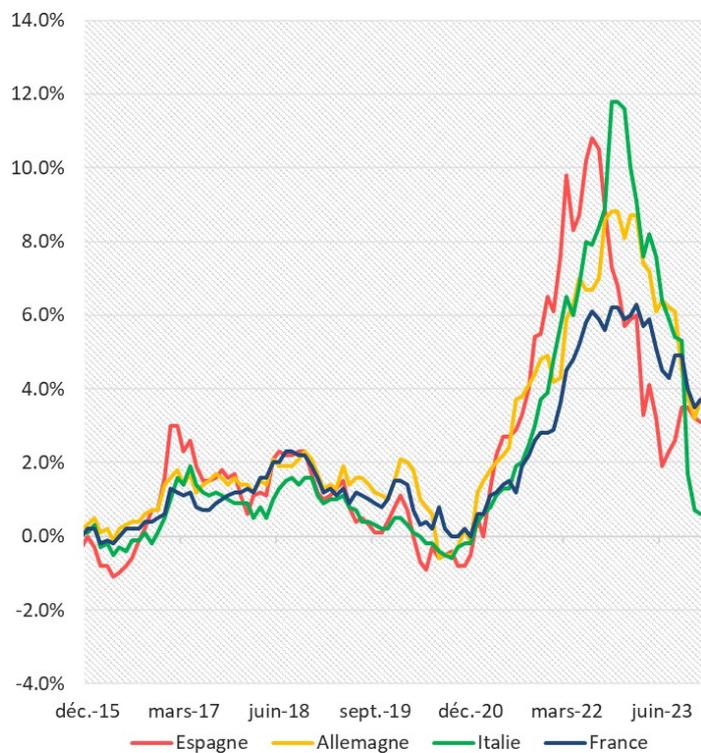
L'absence de tension sur les prix du pétrole en dépit des craintes géopolitiques, a facilité la poursuite de la baisse des indices d'inflation en Europe comme aux Etats-Unis. L'atteinte du seuil des 2% de progression des prix semble désormais à portée de main. Cette nette détente de la dynamique des prix mondiaux, en dépit des craintes toujours présentes d'une possible résurgence, a permis aux banques centrales de laisser envisager une prochaine baisse de leurs taux directeurs en 2024, ce qui pourrait constituer un important support pour la croissance mondiale.

Aux États-Unis, l'emploi reste solide malgré une normalisation rapide en fin de période, ce qui conforte le consommateur américain et permet toujours d'espérer un atterrissage en douceur de l'activité alors que le secteur manufacturier est sous pression malgré la forte progression des investissements, dopés par les plans de soutien de l'administration Biden. Les services résistent également et demeurent un des rares secteurs où la pression inflationniste persiste. Après le puissant signal d'alarme de la faillite le 10 mars dernier, de Silicon Valley Bank, le secteur financier s'est stabilisé, et devrait profiter de la détente des conditions de financement. Reste que l'année qui vient sera rythmée par les turbulences autour de l'élection présidentielle de novembre prochain et du possible retour d'un Trump revanchard.

En Chine, après la fin du zéro-CoVid, la reprise a été franchement décevante, entravée par les difficultés toujours très importantes du secteur immobilier et par l'atonie de la demande interne qui n'a pu être compensée par le moteur des exportations en raison de la baisse de la dynamique mondiale. Un plan de relance fiscale serait à même de redonner confiance au pays et redonner l'envie aux investisseurs étrangers de revenir, en dépit de la volonté de reprise en mains de larges pans de l'économie par les autorités politiques. Le temps presse et la pression sociale pourrait forcer la main au pouvoir de Pékin alors que le chômage, à 6,6%, est en forte progression.

Après une période d'inflation élevée, le Vieux Continent connaît désormais une décrue rapide de la dynamique des prix, bien que les indices « cœur » demeurent nettement au-dessus de l'objectif des 2% de la BCE, ce qui incite à la prudence quant à la rapidité des baisses de taux attendus par le marché.

L'INFLATION REBAISSE EN ZONE EURO



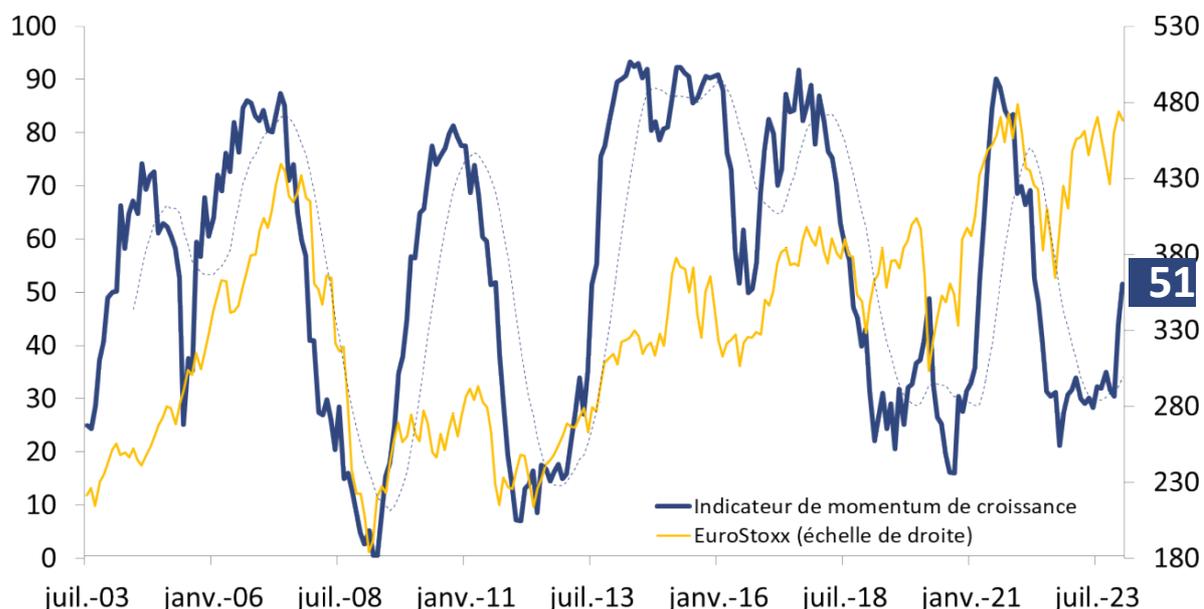
CPI des pays de la Zone Euro



Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 31 Décembre 2023

La préoccupation principale du Vieux Continent est d'éviter une récession trop prononcée en 2024. Dans le sillage de l'Allemagne, dont le ralentissement était déjà très net en début d'année, avec une croissance à l'arrêt fin 2023, ce sont tous les grands pays de l'Union qui cherchent à prévenir que la récession manufacturière qui s'annonce ne contamine les très importants secteurs des services. Le marché de l'emploi, encore résistant, et un soutien budgétaire qui demeure élevé, devrait néanmoins permettre d'éviter un plongeon trop marqué de l'activité.

LE MOMENTUM ECONOMIQUE EST FAIBLE EN ZONE EURO



L'indicateur de momentum économique prend en compte les dernières publications du chômage, des ventes de détail, de la balance commerciale, de l'indicateur avancé du PIB, de la confiance du consommateur, du PMI, de la confiance économique et de la production industrielle.

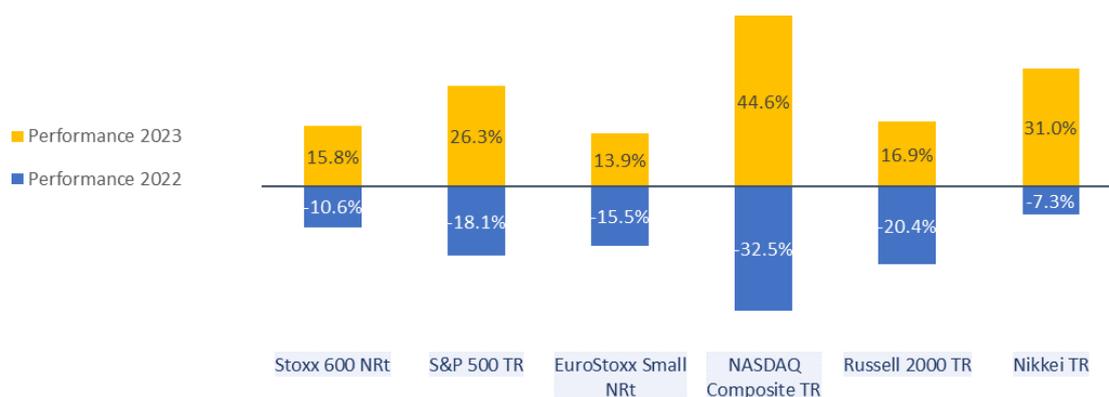


Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 09 Janvier 2024

Marchés actions

Après une année 2022 qui restera historiquement difficile pour tous les grands indices avec une baisse de 18,1% pour le S&P500, de 9.5% pour l'Eurostoxx50, de 18.1% pour le MSCI World et même de 32.7% pour le Nasdaq, 2023 a été l'occasion d'un net rebond.

Au 31 décembre, l'indice S&P500 a ainsi progressé de 26.3% depuis le début de l'année, le Stoxx600 enregistre une performance de 15.8% et les actions de moyennes capitalisations de 16.9% pour le Russell 2000 et de 13.9% pour l'EuroStoxx Small. Après sa très forte chute de l'an passé, le Nasdaq a enregistré un gain tout aussi symétriquement spectaculaire, de 44,6% compensant néanmoins à peine la baisse de l'année précédente.



Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 31 Décembre 2023

En Europe, après le très fort resserrement des conditions financières du premier semestre, le discours progressivement plus apaisant de la BCE, a permis aux marchés actions de progresser rapidement au dernier trimestre. Malgré les craintes de ralentissement économique faute de visibilité sur une possible relance en Chine, les valeurs du luxe ont résisté, mais ce sont surtout les entreprises de croissance bénéficiant de la baisse des taux d'intérêt qui ont porté la cote.

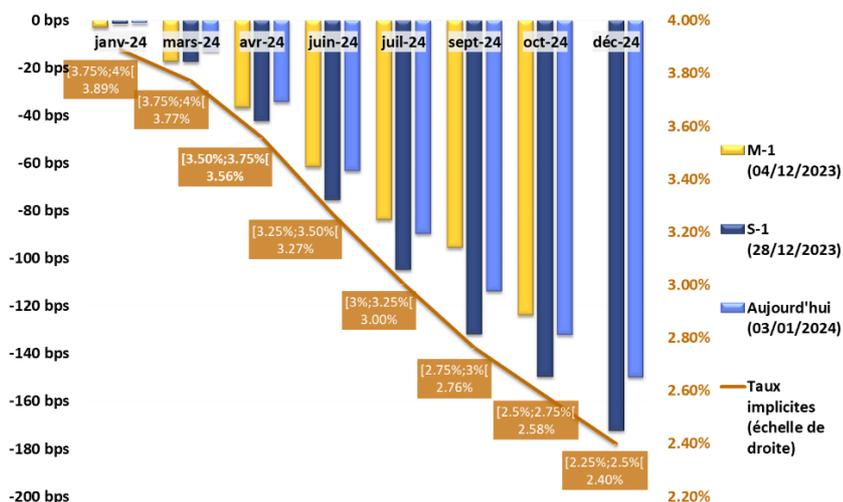
Aux Etats-Unis, les indices ont profité de l'engouement autour des sujets de l'intelligence artificielle qui a permis aux géants de la technologie de poursuivre leur ascension. Après ce rebond, les niveaux de valorisations sont légèrement au-dessus de leur moyenne historique en Europe. Les marchés européens restent très décotés par rapport à leurs homologues d'Outre-Atlantique dont la valorisation est à des niveaux records, en particulier pour le Nasdaq.

Le marché japonais a consolidé ses gains avec une légère hausse au second semestre après avoir progressé très significativement en première partie d'année. L'indice Nikkei marque pour cette année une progression de plus de 30%, au plus haut depuis 1990, même si le record à près de 39000 points de décembre 1989 est encore à distance. Après avoir profité de la baisse du Yen au premier semestre, Les entreprises japonaises ont été portées par la reprise de l'activité en Asie, ainsi que de la recherche de stabilité géopolitique de la part des investisseurs internationaux, dans une zone toujours en proie à de fortes tensions et avant l'élection présidentielle à Taiwan le 13 janvier 2024.

Le principal enseignement de cette période a été la surprenante résistance des bénéfices des entreprises, alors que l'environnement de crédit est plus tendu, que les pressions salariales et l'inflation ont fait monter les coûts de production et que les craintes d'un ralentissement économique prononcé pèsent sur le moral des décideurs. De la poursuite de ce phénomène dépendra le futur comportement des marchés en 2024. A ce stade, le consensus demeure encourageant pour 2024.

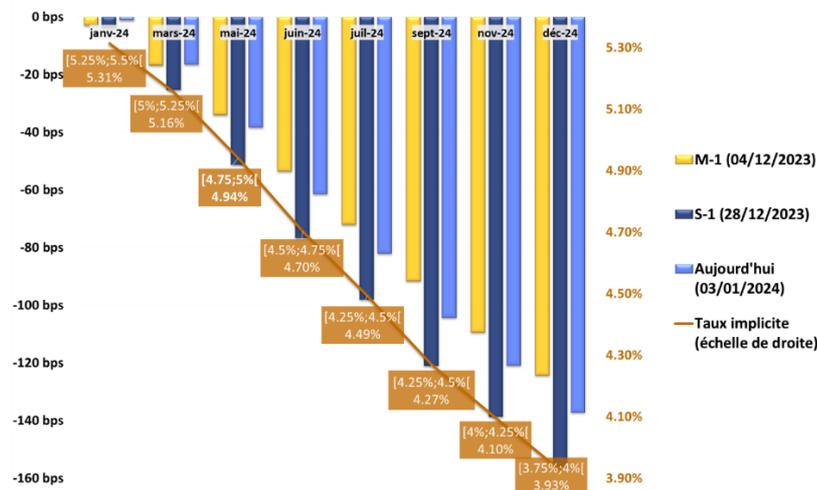
L'autre incertitude majeure pour le début de l'année qui s'ouvre, reste l'attitude des Banques Centrales au regard des attentes des marchés après ce qui a été considéré comme un « pivot » majeur de la Fed le 13 décembre dernier. Leurs attentes sont indubitablement très élevées avec au moins l'équivalent de 6 baisses de taux de 25 bps anticipées cette année et un début du processus dès la fin du premier trimestre. Il faudra suivre avec attention à la fois les indicateurs d'inflation et la suite de la normalisation du marché de l'emploi aux Etats-Unis pour ajuster les anticipations. Un allègement rapide des conditions financières serait un puissant soutien aux marchés actions.

BCE : BAISES ET HAUSSES DE TAUX ATTENDUES



Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 3 Janvier 2024

FED : BAISES ET HAUSSES DE TAUX ATTENDUES



Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 3 Janvier 2024

Les rotations sectorielles demeurent une constante du marché, les investisseurs privilégiant alternativement les valeurs les moins sensibles à la hausse des coûts de financement puis, au fur et à mesure de l'année, celles à l'inverse qui profiteraient d'une détente des taux, celles capables de résister au ralentissement anticipé de l'économie mondiale tout en profitant de la résistance des marchés de l'emploi et de la consommation, ou, plus généralement celles ayant démontré leur solidité financière et leurs capacités à préserver leurs marges.

Seule exception : les valeurs technologiques liées à l'intelligence artificielle ont été recherchées tout au long de l'année, ces nouveaux outils étant porteurs de la promesse d'une accélération de gains de productivité, pilier majeur d'une possible croissance non-inflationniste. D'une façon plus générale, à l'intérieur de ces rotations, les business modèles de qualité ont toujours été privilégiés, alors que la résilience et l'agilité restent cette année des valeurs cardinales de l'investissement.

Les marchés émergents, qui avaient souffert en 2022 de la volatilité de l'environnement économique, ont profité de l'effritement du dollar en fin d'année, de la résistance de la croissance mondiale à l'exception de la Chine, et du ralentissement du rythme général des hausses de taux sur la planète, pour rebondir.

Le MSCI Emerging Market termine ainsi à fin décembre en hausse de près de 10%. Sans même prendre en compte les différentes évolutions des devises locales, les performances sont néanmoins très hétérogènes, entre les difficultés de la Chine à relancer son économie – qui expliquent un CSI 300 en baisse de plus de 9% sur l'année – et le dynamisme de l'Inde – en hausse de 20% qui profite du dynamisme de la consommation locales et des relocalisations régionales.

ÉVOLUTION DU MSCI EM DNR DEPUIS LE 1ER JANVIER 2022 (EN DOLLAR)



Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 31 Décembre 2023

Le cas chinois est significatif de la volatilité du sentiment des investisseurs l'année passée. Le secteur manufacturier souffre car la dynamique mondiale n'est pas au niveau attendu et la relance des investissements et de l'immobilier ne produit pas les effets escomptés. Mais le premier semestre n'a pas été uniformément négatif car en parallèle, la consommation des services – en particulier liés au tourisme - et des produits de luxe est restée au rendez-vous ce qui a permis aux indices de résister en première partie d'année. En revanche, l'absence persistante de dynamique interne et le manque de lisibilité sur les intentions réelles des autorités de Pékin, ont affecté les marchés du continent comme ceux de Hong Kong au second semestre et ont fait une nouvelle fois baisser les indices.

CHINE : ÉVOLUTION DU CSI 300 DNR DEPUIS LE 1ER JANVIER 2018 (EN CNY)



Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 29 Décembre 2023

Matières premières

Après les fortes fluctuations de 2022, et malgré les tensions dans le Golfe au dernier trimestre les prix de l'énergie ont été orientés à la baisse cette année en raison des doutes sur la poursuite de la dynamique économique mondiale et de la progression supérieure aux attentes de la production pétrolière américaine, en particulier dans le bassin du Permian. Le brut léger américain, après avoir terminé 2022 à 80\$, a ainsi terminé la période à 72 dollars le baril, malgré les efforts de l'OPEP et de la Russie pour faire soutenir les cours.

ÉVOLUTION DU COURS DU BARIL DE PETROLE



Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 29 Décembre 2023

L'électricité européenne, après la forte volatilité de 2022, est revenue en dessous de 50\$ le Mwh, soit à des niveaux proches, voire inférieurs aux cours pré-pandémie.

A court et moyen terme, les tensions géopolitiques, les prévisions de températures pour les derniers mois de l'hiver dans l'hémisphère nord et l'évolution de la croissance mondiale, continueront de dicter les évolutions du prix de l'énergie. La situation semble stabilisée pour le début de l'année en Europe, grâce à un approvisionnement sécurisé en GNL cet hiver et à des stocks de gaz très élevés – supérieurs à 80% – à la fin décembre 2023.

A plus long terme les prix seront toujours dépendants de la capacité des États et des entreprises énergétiques à développer rapidement à la fois les énergies renouvelables, le parc nucléaire et l'efficacité des réseaux, tout en poursuivant les efforts de sobriété et en veillant à maintenir autant que nécessaire les infrastructures de production existantes sur le chemin de la décarbonation des activités.

Les prix des métaux industriels sont restés marqués par les craintes de ralentissement économique mondial bien que le maître mot du second semestre ait été la stabilité pour le premier d'entre eux, le cuivre, qui, après avoir nettement progressé en tout début d'année, passant au-dessus de 400\$ la tonne grâce aux espoirs d'un fort redémarrage en Chine, s'est légèrement effrité pour terminer l'année à 390\$. L'aluminium a profité des craintes sur le niveau de stocks en Chine pour s'apprécier en fin de période et revenir sur ses niveaux de début d'année. Affecté par les craintes de ralentissement mondial, le prix du frêt maritime avait lui aussi nettement corrigé jusque début décembre pour se stabiliser en dessous de ses niveaux pré-pandémie, avant que les craintes sur la sécurité en Mer Rouge ne viennent renchérir les tarifs en toute fin d'année.

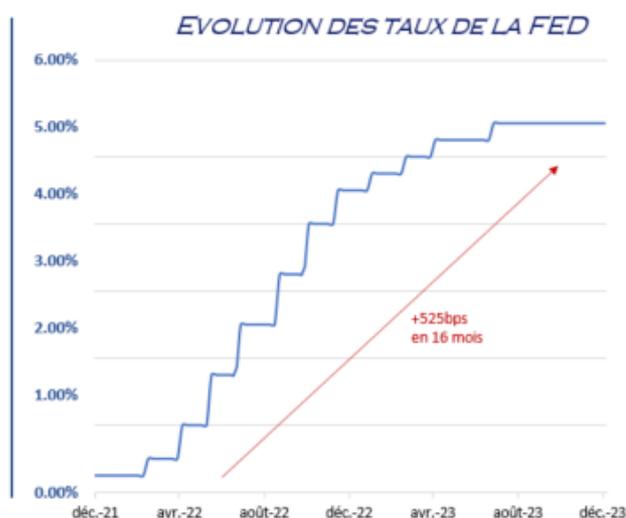
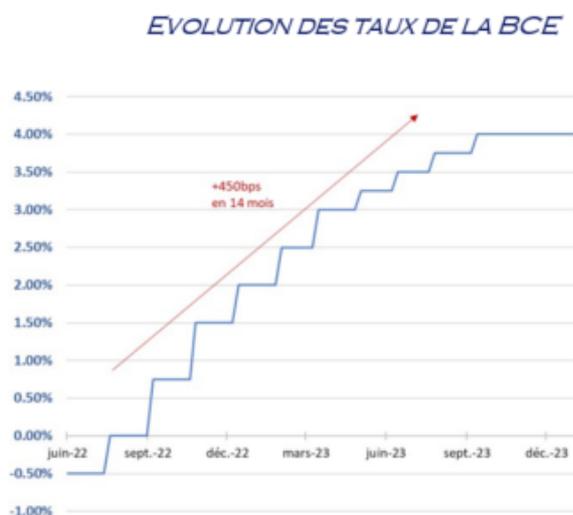
L'or a profité des espoirs d'une prochaine pause dans les hausses de taux mondiales, ainsi que des tensions géopolitiques, pour battre son plus haut historique à 2135\$ l'once début décembre 2023 et de terminer tout proche de cette marque, à 2063\$ l'once.

Après le grand hiver cryptos de 2022, le bitcoin, ainsi que l'ensemble des cryptos actifs, a repris des couleurs cette année, bénéficiant du retour en grâce du secteur de la technologie auprès des investisseurs, d'une accalmie sur le plan réglementaire, et de la perspective d'une baisse des taux réels. La hausse a été spectaculaire sur la deuxième partie de l'année puisqu'après avoir terminé 2022 sous les 17 000\$, et clôturé le premier semestre légèrement au-dessus de 30 000\$, le bitcoin finit 2023 à 42 000\$!

Banques centrales, taux d'intérêt, parités de change

Après la forte poussée des prix jusqu'au troisième trimestre 2022 les banques centrales ont poursuivi jusqu'en septembre leurs marches forcées vers le resserrement monétaire en mettant en œuvre, des deux côtés de l'Atlantique, la remontée des taux la plus rapide depuis celle du début des années 80, avant de baisser un peu de ton en fin d'année, laissant espérer une approche plus accommodante en 2024.

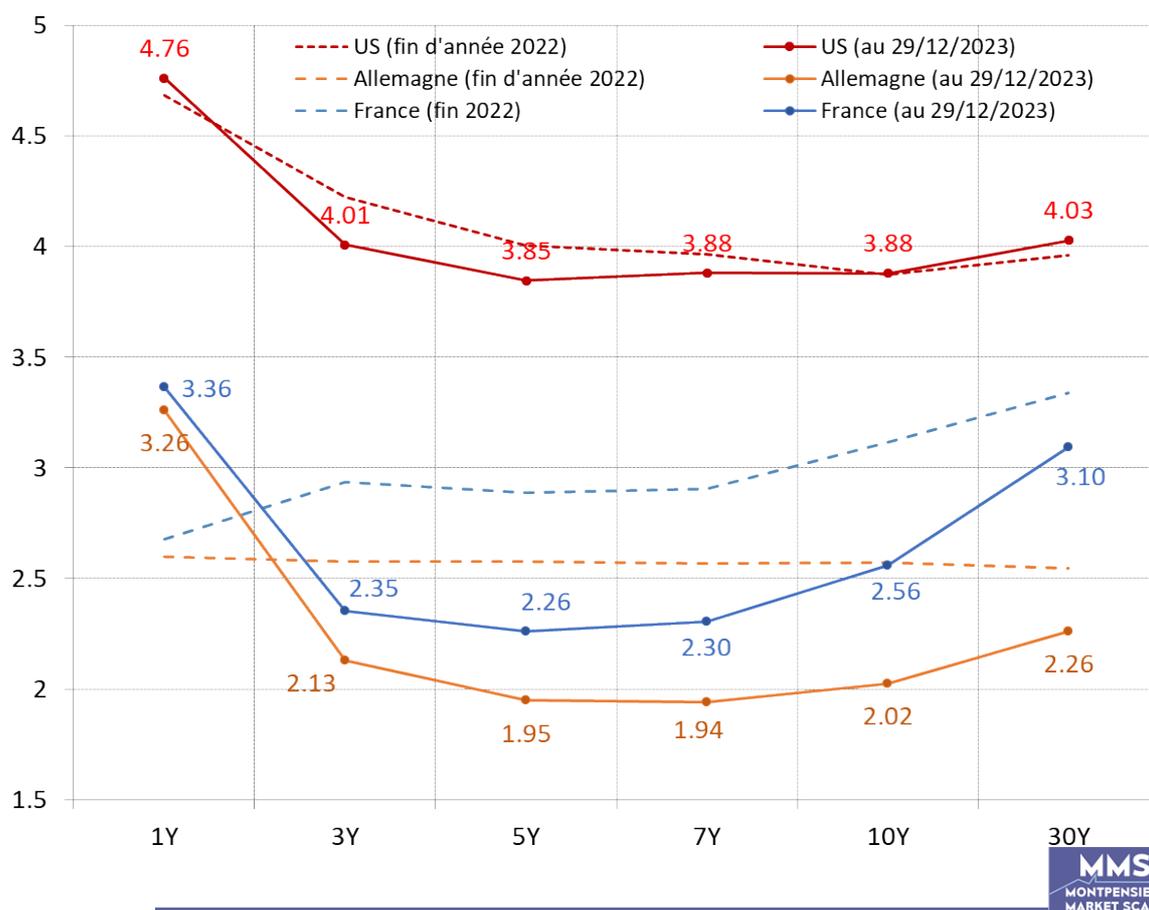
Après avoir déjà très fortement monté en 2022, les taux de référence ont ainsi continué leur hausse à un rythme à peine ralenti, passant en à peine plus de dix-huit mois de 0,25% à 5,50% aux États-Unis et de - 0,5% à 4,00% en Europe. Les taux à plus long terme n'ont pas suivi ce mouvement. Anticipant un pivot rapide des banquiers centraux en 2024, le taux à 10 ans américain termine fin décembre, à 3,88%, inférieur de plus de 140 bps au taux à trois mois. L'inversion des courbes de taux des deux côtés de l'Atlantique signale que, pour les investisseurs, la probabilité d'une récession dans les six prochains mois augmente.



Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 05 Janvier 2024

Illustrant cette incertitude, en Europe, le 10 ans français a ainsi fini l'année à 2,56%, très nettement au-dessous de sa marque de 3,11% de fin décembre 2022 et bien en dessous du taux de dépôt de la BCE. Et la référence européenne, le Bund à 10 ans suivait ce schéma, à 2,02% au 31 décembre.

LES TAUX ALLEMANDS ET AMERICAINS SE SONT STABILISES EN 2023

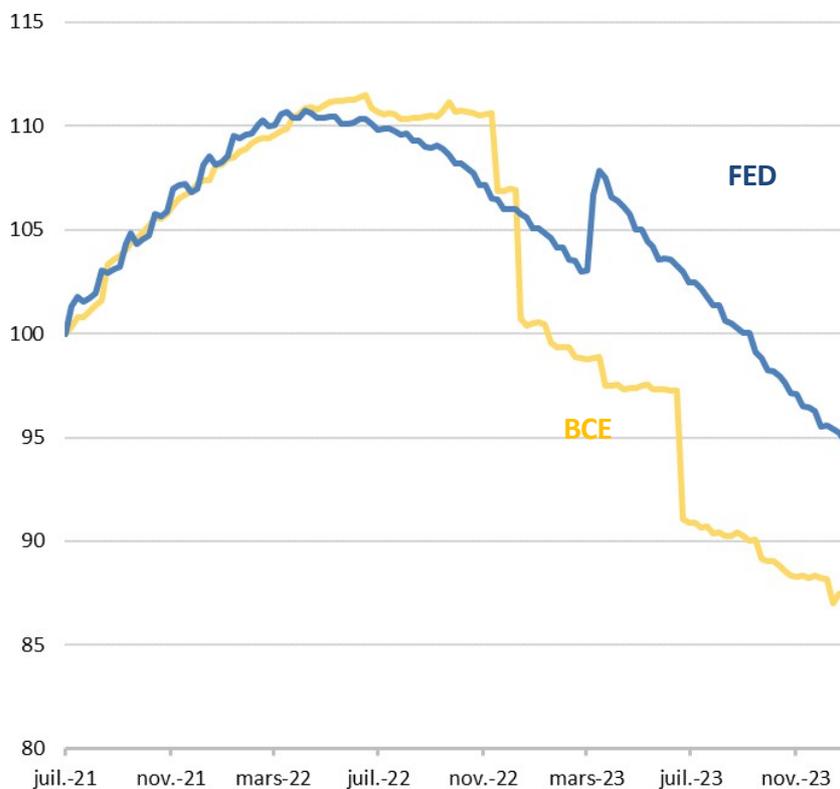


La visibilité sur l'évolution du paysage monétaire est particulièrement faible en ce début d'année. Lors des dernières réunions de politique monétaire des grandes banques centrales, la Fed a clairement ouvert la voie à de futures baisses de taux mais sans engagement précis tandis que la BCE maintenait une position très prudente. Les marchés ont fortement anticipé les baisses de taux, d'autant que les doutes persistent sur la poursuite d'une solide dynamique économique mondiale.

Au regard de la baisse désormais très marquée des indices d'inflation – quoique toujours largement au-dessus de la marque « totem » des 2% - l'articulation de la prudence atavique des banquiers centraux avec les anticipations des marchés et la menace d'une récession, pourrait faire naître des tensions au sein des instances de décision des grandes institutions monétaires dès le début de 2024. Il faudra également surveiller la BoJ, la banque centrale japonaise ayant admis, à demi-mots, que la fin de sa politique de soutien monétaire tous azimuts, approchait de son terme. Un tel changement nécessitera de procéder avec beaucoup de précaution tant le caractère ultra-accommodant de la politique monétaire du Soleil Levant est ancré depuis longtemps dans l'esprit des investisseurs du monde entier.

En Europe comme aux États-Unis, la diminution du bilan des deux Banques Centrales s'est également poursuivie, et s'est même accélérée au second semestre. Le pilotage de la suite de ce processus sera un des éléments clés à suivre sur 2024 car les bilans restent très importants : ils représentent encore plus de 30% du PIB de la zone d'activité de la Banque Centrale aux États-Unis et plus de 52% en Europe.

LES BILANS DES BANQUES CENTRALES SE DEGONFLENT

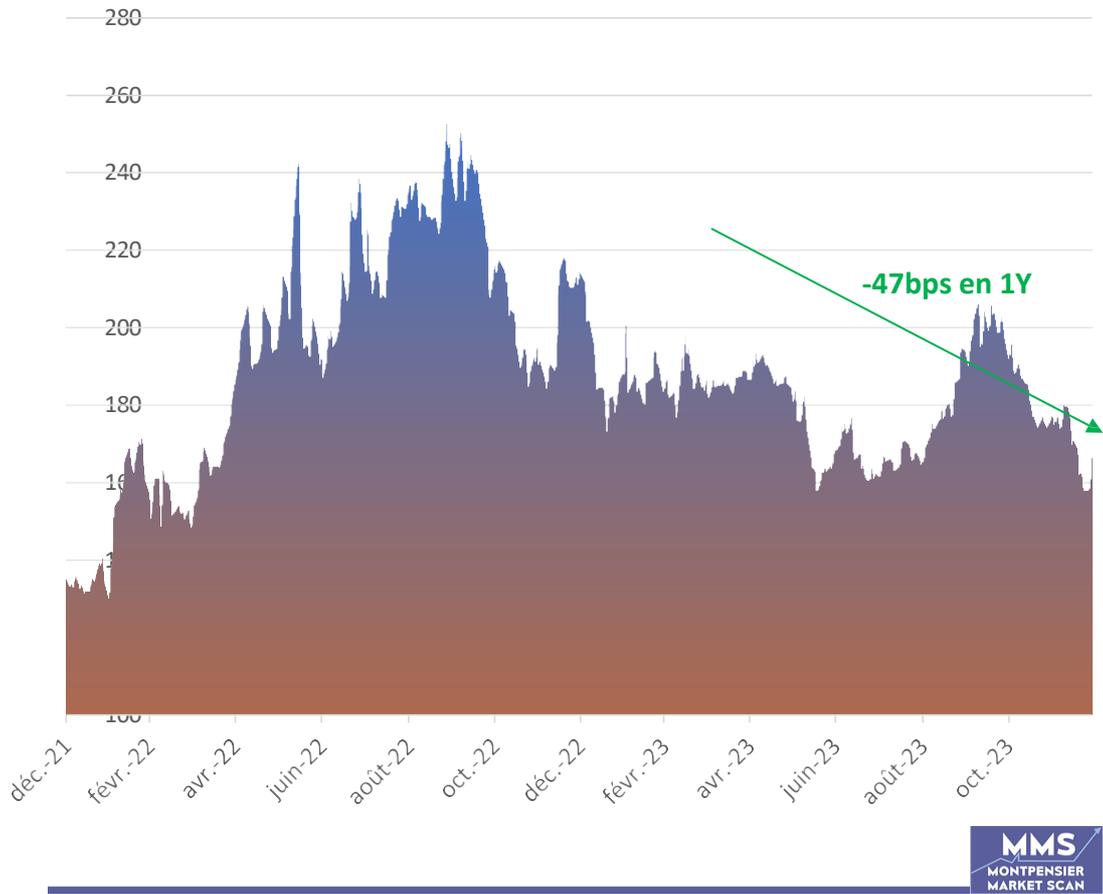


MMS
MONTPENSIER
MARKET SCAN

Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 10 Janvier 2024

Sur le Vieux Continent, les regards restent, comme souvent dans ce contexte, rivés sur les écarts de taux entre les différentes dettes souveraines afin de mesurer le stress des investisseurs quant à l'avenir de la zone euro. L'Italie, au premier plan des préoccupations traditionnelles des investisseurs, n'inspire pas d'inquiétude majeure à ce stade avec un écart de taux entre les BTP et le Bund stabilisé autour de 170bps depuis six mois. Reste désormais à éviter une mauvaise surprise sur la France, qui a échappé en 2023 à une dégradation supplémentaire de sa dette mais reste sous pression des agences de notation.

LE SPREAD BTP/BUND 10 ANS SE RESSERRE



Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 29 Décembre 2023

Sur le front des changes, malgré les fluctuations liées aux perspectives de croissance différentes en Europe et aux Etats-Unis ainsi qu'à des perspectives de desserrement monétaire plus fortes de l'autre côté de l'Atlantique en fin d'année, c'est finalement une grande stabilité qui a prévalu, avec un taux de change à 1,10 dollar pour un euro le 31 décembre, très proche du taux de 1,07 atteint en fin d'année 2022 et encore davantage de la marque de 1,09 dollar pour un euro du 30 juin dernier.

Après les espoirs de relance et de réouverture du pays fin 2022 qui avaient permis à la monnaie chinoise de se stabiliser juste en dessous du seuil de 7 Yuans pour un Dollar, les doutes croissants sur la marche économique de l'Empire du Milieu ont conduit à une dégradation progressive du taux de change. Après un plus bas de l'année autour de 7,34 Yuan pour un dollar, qui semble un nouveau seuil symbolique significatif pour les autorités du pays, le soutien de ses partenaires de commerce extérieur ainsi que la stabilisation des perspectives économiques, quoiqu'à des niveaux peu encourageants, a permis à la devise de renouer en fin d'année, avec les 7,10 yuans pour un dollar.

GRAPHE HISTORIQUE DU YUAN/DOLLAR

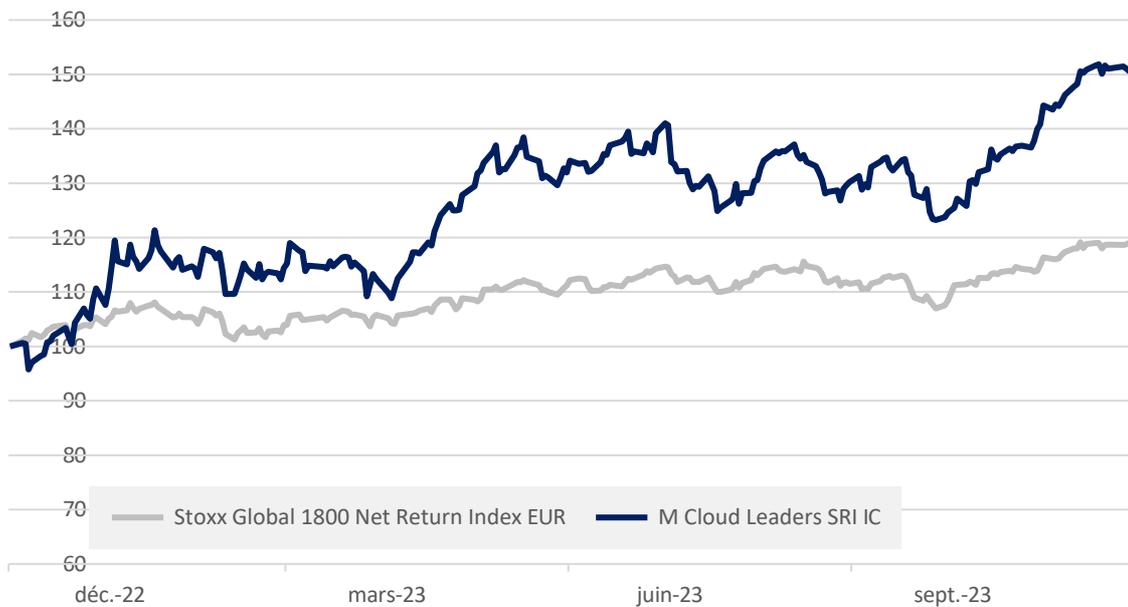


Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 29 Décembre 2023

- **Données et Performances de M Cloud Leaders SRI au 29 décembre 2023**

Taille de l'OPC : 1.96 millions d'euros

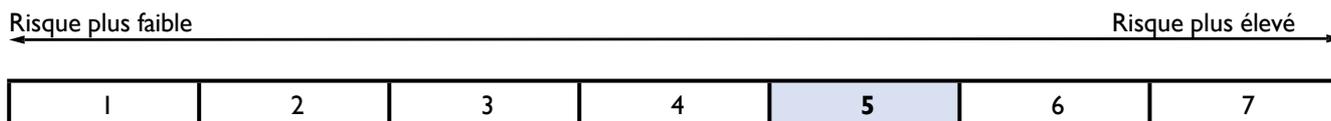
		30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative part IC (€)		203.35	306.03
	<i>Performance annuelle</i>		50.49%
Valeur liquidative part RC (€)		122.00	186.72
	<i>Performance annuelle</i>		53.05%
Stoxx Global 1800 Net Return Index EUR		1 083.68	1 290.32
	<i>Performance annuelle</i>		19.07%



Source : Bloomberg / Montpensier Finance

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées
 Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Indicateur synthétique de risque :



L'indicateur de risque repose sur l'hypothèse que l'OPC est détenu pendant la durée de détention recommandée. Le risque réel peut varier significativement en cas de rachat anticipé et l'investisseur peut encourir un rendement inférieur en retour, voire une perte plus importante.

- **Risque global au 29/12/2023**

Le risque global du FCP calculé selon la méthode du calcul de l'engagement est de 0.00%

- **Exposition indicative et évolution de l'actif net**

Au 29/12/2023, le fonds est exposé à hauteur de 97.26% en actions

	30/12/2022	29/12/2023	Variation
Actif Net Total	1 240 034.83	1 955 062.55	57.66%
Nombre de parts IC	6 080.0000	6 370.0000	
ANC	1 236 375	1 949 461	
Nombre de parts RC	30.0000	30.0000	
ANC	3 660	5 602	

- **Principaux mouvements de la période**

Les principaux achats (hors OPC monétaires) réalisés en solde net (achats - ventes) du 30/12/2022 au 29/12/2023 sont les suivants (par ordre décroissant de montants, en Euros)

Nom	Montant en euros	en % de l'actif*
Paycom Software Inc	42 962	2.53%
Veeva	40 483	2.38%
ZoomInfo Technologies Inc	30 430	1.79%
Autodesk Inc	27 400	1.61%
Dassault Systemes	23 434	1.38%
Paylocity Holding Corp	20 871	1.23%
Paypal	19 475	1.15%
Fortinet Inc	16 824	0.99%
GitLab Inc.	15 087	0.89%
Adyen	14 427	0.85%

* Actif Net moyen sur la période du 30/12/2022 au 29/12/2023

Les principales ventes (hors OPC monétaires) réalisées en solde net (achats - ventes) du 30/12/2022 au 29/12/2023 sont les suivantes (par ordre décroissant de montants, en Euros)

Nom	Montant en euros	en % de l'actif*
Servicenow Inc	39 154	2.31%
Elastic NV	31 792	1.87%
CrowdStrike Holdings Inc	29 893	1.76%
SAP	29 634	1.75%
Palo Alto Networks	24 453	1.44%
Definitive Healthcare Corp	22 588	1.33%
Zscaler Inc	21 697	1.28%
Twilio Inc	21 209	1.25%
HubSpot Inc	20 198	1.19%
Salesforce.com	17 642	1.04%

* Actif Net moyen sur la période du 30/12/2022 au 29/12/2023

Politique de sélection des intermédiaires

<https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires>

Politique d'engagement actionnarial qui se décline en :

Politique de Vote

https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/politique_vote.pdf

Politique d'engagement

https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/politique_engagement.pdf

Politique ESG

<https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/politique-esg.pdf>

- **Evolution de la répartition géographique entre le 30/12/2022 et le 29/12/2023**

La répartition géographique indicative du portefeuille actions du 30/12/2022 au 29/12/2023 est la suivante :

	30/12/2022	29/12/2023
Total	100.0%	100.0%
États-Unis	84.4%	85.0%
Pays-Bas	7.0%	5.9%
Canada	2.6%	2.9%
Suède	2.4%	2.2%
Allemagne	3.6%	1.6%
France	0.0%	1.5%
Japon	0.0%	0.9%

Source : Montpensier Finance / Bloomberg

- **Evolution de la répartition sectorielle entre le 30/12/2022 et le 29/12/2023**

La répartition sectorielle indicative du portefeuille actions du 30/12/2022 au 29/12/2023 est la suivante :

	30/12/2022	29/12/2023
Total	100.0%	100.0%
Technology	89.1%	85.6%
Industrial Goods and Services	5.8%	6.0%
Retail	2.9%	3.4%
Health Care	0.0%	2.2%
Media	2.1%	1.9%
Telecommunications	0.0%	0.9%
Travel and Leisure	0.0%	0.0%
Utilities	0.0%	0.0%
Insurance	0.0%	0.0%
Chemicals	0.0%	0.0%
Energy	0.0%	0.0%
Automobiles and Parts	0.0%	0.0%
Food, Beverage and Tobacco	0.0%	0.0%
Construction and Materials	0.0%	0.0%
Financial Services	0.0%	0.0%
Real Estate	0.0%	0.0%
Basic Resources	0.0%	0.0%
Banks	0.0%	0.0%
Personal Care, Drug and Grocery Stores	0.0%	0.0%
Consumer Products and Services	0.0%	0.0%

Source Montpensier Finance / Bloomberg

- **Ecart entre la répartition sectorielle du portefeuille et celle de l'indice Stoxx 1800 au 29/12/2023**

L'analyse des écarts entre la répartition sectorielle indicative du portefeuille actions et celle de l'indice au 29/12/2023 est la suivante :

	M Cloud Leaders	Stoxx 1800	Ecart
Technology	85.6%	18.0%	67.6%
Media	1.9%	1.2%	0.8%
Construction and Materials	0.0%	1.2%	-1.2%
Retail	3.4%	4.9%	-1.5%
Chemicals	0.0%	1.8%	-1.8%
Basic Resources	0.0%	2.0%	-2.0%
Travel and Leisure	0.0%	2.1%	-2.1%
Telecommunications	0.9%	3.0%	-2.1%
Automobiles and Parts	0.0%	2.2%	-2.2%
Personal Care, Drug and Grocery Stores	0.0%	2.5%	-2.5%
Real Estate	0.0%	2.9%	-2.9%
Consumer Products and Services	0.0%	3.2%	-3.2%
Utilities	0.0%	3.4%	-3.4%
Insurance	0.0%	3.5%	-3.5%
Financial Services	0.0%	4.3%	-4.3%
Food, Beverage and Tobacco	0.0%	4.6%	-4.6%
Energy	0.0%	5.8%	-5.8%
Banks	0.0%	6.3%	-6.3%
Industrial Goods and Services	6.0%	13.2%	-7.1%
Health Care	2.2%	14.2%	-12.1%
Total	100.0%	100.0%	0.0%

Source Montpensier Finance / Bloomberg

- **Analyse de la performance du portefeuille du 30/12/2022 au 29/12/2023**

L'indice Stoxx Global 1800 Net Return Index EUR a réalisé une performance de 19.07% sur la période, à comparer avec la performance de l'OPC de 50.49% (part « IC »).

- **Analyse de la contribution indicative des titres**

Les plus fortes contributions des titres à la hausse et à la baisse du fonds sur la période écoulée sont les suivantes :

A la hausse	Contribution %
CROWDSTRIKE HOLDINGS INC - A	4.28
ZSCALER INC	3.47
ELASTIC NV	3.39
PALO ALTO NETWORKS INC	3.38
SHOPIFY INC - CLASS A	3.29

A la baisse	Contribution%
KLAVIYO INC-A	-0.07
DEFINITIVE HEALTHCARE CORP	-0.24
PAYLOCITY HOLDING CORP	-0.65
PAYCOM SOFTWARE INC	-1.78
ZOOMINFO TECHNOLOGIES INC	-2.00

Source Montpensier Finance / Factset

- **Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES

Conformément à la réglementation en vigueur résultant de la transposition de la directive 2004/39/CE, du 21 avril 2004 concernant les Marchés d'Instruments Financiers (MIF), Montpensier Finance a mis en place, dans le cadre de son devoir d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère, une politique de sélection des intermédiaires de marchés.

Montpensier Finance a confié la transmission d'ordres de son activité de gestion à Amundi Intermédiation, dont elle estime qu'elle prend toutes les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible.

Amundi Intermédiation est agréée par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement, en qualité d'entreprise d'investissement en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à l'article L. 211-1 du Code Monétaire et Financier.

La sélection des brokers d'exécution est réalisée d'un commun accord entre Amundi Intermédiation et Montpensier Finance, et résulte de l'application de la politique de sélection d'Amundi Intermédiation.

Par ailleurs, Montpensier Finance a mis en place une procédure de sélection des contreparties et des intermédiaires sur la base de ses besoins en termes « d'aide à la décision d'investissement ».

La politique de sélection des intermédiaires de marchés est mise à disposition sur le site internet de la société de gestion : <https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires>.

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL - POLITIQUE DE VOTE

Montpensier Finance considère l'exercice du droit de vote comme faisant intégralement partie de sa gestion et comme devant être exercé dans le meilleur intérêt des porteurs.

Les droits de vote attachés aux titres détenus par l'OPC sont exercés par la société de gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur.

La politique de vote de la société de gestion peut être consultée, conformément à l'article 319-21 du Règlement Général de l'AMF, sur le site internet de la société de gestion : <https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires>.

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL - POLITIQUE D'ENGAGEMENT

Montpensier Finance complète sa politique de vote par une Politique d'Engagement.

Les équipes de gestion sont invitées à soulever toute question ou sujet d'attention auprès des entreprises lors de leurs échanges, en particulier lorsque les questions ESG apparaissent insuffisamment prises en compte ou communiquées.

Les gérants, assistés par l'analyste ISR, mèneront un dialogue positif et constructif de moyen - long terme avec les sociétés en portefeuille Cet engagement a comme objectif :

- ✓ D'encourager les sociétés à mettre en œuvre une démarche ESG ;
- ✓ D'encourager les sociétés à communiquer sur leurs pratiques ESG.

La politique d'engagement de la société de gestion peut être consultée, sur le site internet de la société de gestion : <https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires>.

COMMUNICATION DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

En application de l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier les informations concernant la prise en compte des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) figurent ci-après.

Les informations concernant les critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) se trouvent sur le site de la société de gestion : <https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires>, ainsi que dans les rapports annuels.

Montpensier Finance est signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations-Unies.

A ce titre, plusieurs mesures sont mises en place par Montpensier Finance, afin d'adapter ses processus de gestion, et de mettre en oeuvre des process et une organisation ayant comme objectif de respecter les Principes pour l'Investissement Responsable, prenant en compte les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

La démarche ESG de Montpensier Finance est présentée sur la page Investissement Responsable du site Internet de Montpensier Finance : <https://www.montpensier.com/fr-FR/engagement-responsable>.

SFDR \ TAXONOMIE

Article 9

La démarche extra-financière mise en oeuvre dans le process de gestion de l'OPCVM est présentée dans le Code de Transparence de l'OPCVM disponible sur la page dédiée à l'OPCVM sur le site internet de Montpensier Finance.

L'approche de prise en compte de critères extra-financiers s'appuie sur la méthodologie propriétaire d'analyse ISR développée par Montpensier Finance, et s'inscrit dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, sans pour autant pouvoir garantir que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés.

La prise en compte des Principales Incidences Négatives dans les process de gestion est décrite dans la Politique ESG mise en oeuvre par Montpensier Finance, disponible sur le site internet de Montpensier Finance :

<https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/politique-esg.pdf>

Les indicateurs de performance extra-financière de l'OPCVM sont présentés plus loin, dans la rubrique Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9 / Objectif d'investissement durable, du rapport de gestion.

Des indicateurs complémentaires sont présentés dans le rapport d'impact de l'OPCVM, disponible sur la page dédiée à l'OPCVM sur le site internet de Montpensier Finance.

Au titre de l'article 58 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation de l'objectif d'investissement durable du produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

POLITIQUE DE TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Montpensier Finance a établi et maintient opérationnelle une procédure en vue du traitement raisonnable et rapide des réclamations éventuelles adressées par ses clients. La politique de traitement des réclamations est disponible sur le site de la société de gestion : <https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires>.

Pour toute réclamation, le client peut adresser un courrier à Montpensier Finance à l'adresse suivante :

Montpensier Finance
Responsable Conformité et Contrôle Interne
58 avenue Marceau
75008 Paris

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

METHODE D'AJUSTEMENT DE LA VALEUR LIQUIDATIVE LIEE AU SWING PRICING AVEC SEUIL DE DECLENCHEMENT

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif de l'OPC en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif de l'OPC. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les porteurs qui demeurent dans l'OPC en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts de l'OPC dépasse un seuil préalablement déterminé, sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si l'OPC émet plusieurs

catégories de parts, la VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories de parts de l'OPC.

Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de Gestion et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la Société de Gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables à l'OPC.

Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la Société de Gestion effectuera de tels ajustements.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL de l'OPC peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.

La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative de l'OPC et la seule communiquée aux porteurs de l'OPC.

POLITIQUE DE REMUNERATION

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération de Montpensier Finance vise à promouvoir une gestion saine et efficace du risque, qui soit compatible avec les profils de risque des OPC gérés. Ce dispositif est mis en place pour garantir au mieux l'alignement des intérêts de la société, de ses collaborateurs et des souscripteurs des véhicules.

La politique de rémunération est également déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et pour prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients de Montpensier Finance ; elle prend en compte des critères de durabilité.

La politique de rémunération est disponible sur le site internet <https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires>, et peut être communiquée gratuitement sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Indication de la politique de rémunération (fixe et variable) :

- ➔ Nombre de bénéficiaires : 41 personnes, dont 21 'preneurs de risques', dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur le profil de risque de Montpensier Finance ou les profils de risque des FIA ou OPCVM gérés.
- ➔ Montants des rémunérations fixes et variables différées et non différées (fixe 2023 et variable au titre de 2022) : 7 422 K€, dont 4 313 K€ de rémunérations fixes, versés à l'ensemble du personnel du gestionnaire.
- ➔ Montant agrégé des rémunérations fixes et variables des 'preneurs de risques' : 5 776 K€.

NB : Les données relatives à la rémunération n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes de l'OPC.

AUTRES INFORMATIONS

Les derniers documents annuels ainsi que la composition de l'actif sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de :

MONTPENSIER FINANCE
58, avenue Marceau
75008 PARIS
Téléphone : 01 45 05 55 55
e-mail : contact@montpensier.com

Le prospectus et les DICi sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.montpensier.com

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

M CLOUD LEADERS SRI

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Montpensier Finance

58, avenue Marceau
75008 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP M CLOUD LEADERS SRI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif M CLOUD LEADERS SRI constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 27 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Sylvain GIRAUD



Jean-Marc LECAT

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 29/12/2023 en EUR

ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 925 381,26	1 231 261,02
Actions et valeurs assimilées	1 901 531,07	1 231 261,02
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	1 901 531,07	1 231 261,02
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	23 850,19	
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	23 850,19	
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES		
Opérations de change à terme de devises		
Autres		
COMPTES FINANCIERS	83 307,11	9 484,69
Liquidités	83 307,11	9 484,69
TOTAL DE L'ACTIF	2 008 688,37	1 240 745,71

PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 829 615,62	1 244 991,59
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	176 317,94	-5 218,29
Résultat de l'exercice (a,b)	-50 871,01	261,53
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	1 955 062,55	1 240 034,83
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	53 625,82	710,88
Opérations de change à terme de devises		
Autres	53 625,82	710,88
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	2 008 688,37	1 240 745,71

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 042,22	86,58
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 589,49	65,69
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	3 631,71	152,27
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	3,10	73,59
Autres charges financières		
TOTAL (2)	3,10	73,59
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	3 628,61	78,68
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	55 990,62	
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-52 362,01	78,68
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	1 491,00	182,85
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-50 871,01	261,53

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR001400A0B1 - Part M CLOUD LEADERS SRI RC : Taux de frais maximum de 1,80% TTC

FR001400A0A3 - Part M CLOUD LEADERS SRI IC : Taux de frais maximum de 1,00% TTC

Commission de surperformance :

Parts IC et RC : 15% TTC au-delà de l'indice STOXX Global 1800 Dividendes Nets Réinvestis (SXWIR)

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée, en comparant sur une période de calcul, l'évolution de l'actif de chaque part du FCP (hors frais de gestion variables) à l'actif d'un fonds de référence fictif réalisant une progression égale à celle de l'indice STOXX Global 1800 Dividendes Nets Réinvestis (SXWIR). Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative.

La Période de calcul correspond à l'exercice comptable du FCP, la date de cristallisation étant le dernier jour de l'exercice comptable. Elle est fixée à 1 exercice comptable. Par exception, dans le cas de la création du FCP ou d'une catégorie de parts, la Période de calcul minimale de prélèvement est augmentée, et s'étendra du jour de création des parts jusqu'à la clôture du premier exercice comptable suivant, de telle sorte que la Période de calcul du premier prélèvement soit supérieure à 12 mois. Ainsi, par exception, il est précisé que la première Période de calcul s'étendra du jour de création des parts IC et RC jusqu'au 29 décembre 2023. Concernant les parts RC, la date de fin de première Période de calcul sera déterminée lors de la création des parts.

La Période d'observation correspond à la période à l'issue de laquelle il sera possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. La Période d'observation est extensible de 1 à 5 ans :

- avec le début d'une nouvelle période de 5 ans maximum après chaque prise de provision ;
- ou, si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

La période d'observation début à la date de création du FCP ou d'une catégorie de parts ou à la date de dernier prélèvement d'une commission de surperformance. La Période d'observation est d'au minimum un exercice comptable entier et au maximum de 5 exercices comptables. Par exception, dans le cas de la création du FCP ou d'une catégorie de parts, la Période d'observation minimale et maximale sont augmentées d'une durée égale au prorata entre la date de création de la catégorie de parts, et la date de clôture de l'exercice comptable en cours à la date de création.

La surperformance de chaque part de l'OPCVM est définie comme la différence positive entre l'actif net de la part, après frais de fonctionnement et de gestion et avant commission de surperformance, et l'actif net d'un fonds fictif réalisant la performance de l'indicateur de référence et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que l'OPCVM réel.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, égale à 15% TTC de la performance au-delà de celle du Fonds fictif, fait l'objet d'une provision.

La Société de Gestion attire l'attention des porteurs sur le fait que des commissions de surperformance peuvent être perçues en cas de performance absolue négative du FCP.

La commission de surperformance n'est définitivement acquise et perçue par la société de gestion qu'à la clôture de chaque Période d'observation.

Dans le cas d'une sous-performance de la part de l'OPCVM réel par rapport au Fonds fictif entre deux valeurs liquidatives, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise de provision. Les reprises de provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

En cas de rachat de part(s), s'il y a une provision pour frais de gestion variables, la partie proportionnelle aux parts remboursées est immédiatement acquise à la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part M CLOUD LEADERS SRI IC	Capitalisation	Capitalisation
Part M CLOUD LEADERS SRI RC	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	1 240 034,83	
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	271 442,32	1 353 800,15
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-221 429,62	
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	240 537,11	1 204,53
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-14 546,97	-1 338,75
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-8 313,21	-1 563,61
Différences de change	-38 349,79	-62 724,48
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	538 049,89	-49 421,69
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	488 628,20	-49 421,69
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	49 421,69	
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-52 362,01	78,68
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	1 955 062,55	1 240 034,83

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							83 307,11	4,26
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	83 307,11	4,26								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 SEK		Devise 3 JPY		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	1 729 365,13	88,46	41 852,66	2,14	16 711,44	0,85		
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	51 789,10	2,65	3 091,17	0,16	3 391,02	0,17	5 800,62	0,30
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		
DETTES		
	Frais de gestion fixe	1 545,52
	Frais de gestion variable	51 774,53
	Autres dettes	305,77
TOTAL DES DETTES		53 625,82
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-53 625,82

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part M CLOUD LEADERS SRI IC		
Parts souscrites durant l'exercice	1 108,00	271 442,32
Parts rachetées durant l'exercice	-818,00	-221 429,62
Solde net des souscriptions/rachats	290,00	50 012,70
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 370,00	
Part M CLOUD LEADERS SRI RC		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	30,00	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part M CLOUD LEADERS SRI IC	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part M CLOUD LEADERS SRI RC	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Part M CLOUD LEADERS SRI IC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	3 942,69
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,23
Frais de gestion variables provisionnés	48 818,55
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	2,88
Frais de gestion variables acquis	3 160,95
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,19
Rétrocessions des frais de gestion	
Part M CLOUD LEADERS SRI RC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	20,25
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,44
Frais de gestion variables provisionnés	48,18
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	1,03
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-50 871,01	261,53
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	-50 871,01	261,53

	29/12/2023	30/12/2022
Part M CLOUD LEADERS SRI IC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-50 812,36	260,73
Total	-50 812,36	260,73

	29/12/2023	30/12/2022
Part M CLOUD LEADERS SRI RC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-58,65	0,80
Total	-58,65	0,80

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	176 317,94	-5 218,29
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	176 317,94	-5 218,29

	29/12/2023	30/12/2022
Part M CLOUD LEADERS SRI IC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	175 814,68	-5 202,93
Total	175 814,68	-5 202,93

	29/12/2023	30/12/2022
Part M CLOUD LEADERS SRI RC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	503,26	-15,36
Total	503,26	-15,36

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	1 240 034,83	1 955 062,55
Part M CLOUD LEADERS SRI IC en EUR		
Actif net	1 236 374,67	1 949 460,95
Nombre de titres	6 080,00	6 370,00
Valeur liquidative unitaire	203,35	306,03
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,85	27,60
Capitalisation unitaire sur résultat	0,04	-7,97
Part M CLOUD LEADERS SRI RC en EUR		
Actif net	3 660,16	5 601,60
Nombre de titres	30,00	30,00
Valeur liquidative unitaire	122,00	186,72
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,51	16,77
Capitalisation unitaire sur résultat	0,02	-1,95

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
SAP SE	EUR	213	29 709,24	1,52
TOTAL ALLEMAGNE			29 709,24	1,52
CANADA				
SHOPIFY INC - CLASS A	USD	786	55 411,22	2,83
TOTAL CANADA			55 411,22	2,83
ETATS-UNIS				
ADOBE INC	USD	90	48 591,86	2,49
ALPHABET- A	USD	640	80 906,43	4,14
AMAZON.COM INC	USD	469	64 488,56	3,29
ARISTA NETWORKS INC	USD	81	17 263,63	0,88
ATLISSIAN CORP -CLASS A	USD	317	68 236,76	3,49
AUTODESK	USD	309	68 086,26	3,49
CLOUDFLARE INC - CLASS A	USD	848	63 895,46	3,26
CROWDSTRIKE HOLDINGS INC - A	USD	334	77 173,65	3,95
DATADOG INC - CLASS A	USD	694	76 233,23	3,90
DIGITALOCEAN HOLDINGS INC	USD	2 119	70 358,47	3,60
DYNATRACE INC	USD	1 531	75 774,11	3,87
FORTINET	USD	1 032	54 663,31	2,80
GITLAB INC-CL A	USD	463	26 380,52	1,35
HUBSPOT INC	USD	123	64 621,19	3,30
INTUIT INC	USD	64	36 200,83	1,85
KLAVIYO INC-A	USD	519	13 047,80	0,66
MICROSOFT CORP	USD	244	83 035,08	4,25
PALO ALTO NETWORKS INC	USD	245	65 380,63	3,34
PAYCOM SOFTWARE INC	USD	269	50 323,69	2,57
PAYLOCITY HOLDING CORP	USD	275	41 026,02	2,10
PAYPAL HOLDINGS INC	USD	343	19 062,11	0,98
SALESFORCE INC	USD	141	33 577,14	1,72
SERVICENOW INC	USD	63	40 279,52	2,06
SNOWFLAKE INC-CLASS A	USD	415	74 737,56	3,82
THE TRADE DESK INC	USD	566	36 859,15	1,89
TWILIO INC	USD	778	53 417,97	2,73
VEEVA SYSTEMS INC-CLASS A	USD	236	41 117,39	2,10
WORKDAY INC-A	USD	174	43 470,08	2,23
ZOOMINFO TECHNOLOGIES INC-A	USD	3 068	51 336,94	2,63
ZSCALER INC	USD	386	77 395,62	3,96
TOTAL ETATS-UNIS			1 616 940,97	82,70
FRANCE				
DASSAULT SYST.	EUR	657	29 062,40	1,49
TOTAL FRANCE			29 062,40	1,49
JAPON				
RAKUS CO LTD	JPY	1 000	16 711,44	0,86
TOTAL JAPON			16 711,44	0,86

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PAYS-BAS				
ADYEN NV	EUR	47	54 830,20	2,80
ELASTIC NV	USD	559	57 012,94	2,92
TOTAL PAYS-BAS			111 843,14	5,72
SUEDE				
FORTNOX AB	SEK	7 704	41 852,66	2,14
TOTAL SUEDE			41 852,66	2,14
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 901 531,07	97,26
TOTAL Actions et valeurs assimilées			1 901 531,07	97,26
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
SIENNA MONETAIRE ISR I	EUR	235	23 850,19	1,22
TOTAL FRANCE			23 850,19	1,22
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			23 850,19	1,22
TOTAL Organismes de placement collectif			23 850,19	1,22
Dettes			-53 625,82	-2,74
Comptes financiers			83 307,11	4,26
Actif net			1 955 062,55	100,00

Part M CLOUD LEADERS SRI IC	EUR	6 370,00	306,03
Part M CLOUD LEADERS SRI RC	EUR	30,00	186,72

7. ANNEXE(S)

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	M Cloud Leaders SRI RC	Initiateur du Produit :	Montpensier Finance
Code ISIN du produit :	FRO01400A0B1	Site internet :	www.montpensier.com
Date de production du document d'informations clés :	29 septembre 2023	Appelez le +33 1 45 05 55 55 pour de plus amples informations.	
L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Montpensier Finance en ce qui concerne ce document d'informations clés.			
Montpensier Finance est agréée en France sous le n° GP 97-125 et réglementée par l'AMF.			

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE

Type : OPCVM soumis au droit français.
Durée : OPC créé pour une durée de 99 ans.

OBJECTIFS

L'objectif du Fonds est de participer, à la hausse comme à la baisse, à l'évolution des marchés actions mondiaux en investissant, au moins à hauteur de 50% de l'actif net du Fonds dans des actions de sociétés dont les activités sont exposées à l'écosystème du Cloud (informatique en nuage), intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres en portefeuille, sans pour autant bénéficier du label ISR. Le Fonds investira principalement en actions et instruments assimilés à hauteur de 75% minimum, à travers une gestion discrétionnaire de type Bottom Up. L'analyse ESG portera sur au moins 90% des instruments financiers en portefeuille. L'OPCVM n'est pas indiciel. Il pourra toutefois être fait référence à l'indice Stoxx Global 1800 (SXW1R Index), à titre d'élément de comparaison a posteriori. La gestion est active et discrétionnaire. La référence à cet indice ne constitue pas un objectif ou une limitation dans la gestion et la composition du portefeuille, et le Fonds ne restreint pas son univers aux composants de l'indice.

La stratégie d'investissement du Fonds vise à sélectionner principalement des sociétés ayant été identifiées par le gérant, comme participant, directement ou indirectement, à l'écosystème du Cloud.

Dans le choix de ces valeurs, le gérant privilégiera une analyse des caractéristiques propres des sociétés et leurs perspectives, en s'appuyant sur une approche par les fondamentaux des sociétés dans une perspective à long terme, ainsi que sur des valeurs apparaissant sous évaluées au regard des différents critères d'analyse. La prise en compte des critères ESG au sein du fonds a pour objectif de conjuguer la performance financière et d'influencer, dans la mesure du possible, positivement les émetteurs en termes de performances ESG.

La démarche extra-financière mise en oeuvre s'inscrit dans le cadre de la politique ESG et de la politique d'exclusion mises en place par la société de gestion, disponibles sur son site internet.

Elle s'appuie sur l'intégration de critères extra-financiers dès la définition de l'univers d'investissement. L'univers d'investissement du fonds est constitué des sociétés :

- référencées par Bloomberg ou ICB dans un secteur ou sous-secteur lié au Cloud ;
- dont le pays appartient aux ensembles ou aux pays suivants : Europe, Amérique du Nord, Japon, Hong-Kong, Singapour, Australie ou Nouvelle-Zélande ;
- dont la capitalisation est supérieure à 800 Millions d'Euros.

10% du portefeuille du fonds pourront être investis en dehors de l'univers d'investissement du fonds.

L'approche de prise en compte de critères extra-financiers est une approche en « sélectivité », qui s'appuie sur la méthodologie propriétaire d'analyse ISR en 4 étapes développée par Montpensier Finance, et s'inscrit dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, sans pour autant pouvoir garantir que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés.

La méthodologie propriétaire d'analyse ISR mise en oeuvre s'appuie sur une double approche :

- Une analyse de la gouvernance des entreprises via la méthode propriétaire « MGF - Montpensier Governance Flag », qui met l'accent sur les bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, qui s'appuie sur plusieurs critères répartis autour de 4 axes d'analyse : Board, Rémunération, Structure actionnariale et Pratiques comptables (par exemple, transparence des critères de rémunération, avis des auditeurs financiers sur les comptes de l'entreprise, ...) , et
- Une analyse de la contribution des entreprises aux transitions environnementale et solidaire selon la méthode propriétaire « Montpensier Impact Assessment (MIA) » qui s'appuie sur les 17 ODD de l'ONU regroupés en 2 transitions : Transition Écologique et Transition Solidaire, puis selon 4 thèmes d'impact : Environnement et Ressources pour la Transition Écologique, Inclusion, et Besoins Essentiels pour la Transition Solidaire. Elle s'appuie sur plusieurs sous-critères (par exemple, empreinte carbone, satisfaction des employés, ...) complétée par d'autres indicateurs (activités dans les énergies fossiles, conformité avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies, ...).

Pour rappel, les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'ONU sont un appel universel à l'action pour éliminer la pauvreté, protéger la planète et améliorer le quotidien de toutes les personnes partout dans le monde, tout en leur ouvrant des perspectives d'avenir. Au nombre de 17, les objectifs de développement durable ont été adoptés en 2015 par l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Au minimum 90% des valeurs en portefeuille sont analysées selon une double approche ESG et fondamentale.

L'approche d'analyse extra-financière mise en oeuvre peut impliquer certaines limites méthodologiques détaillées dans le prospectus.

L'OPCVM est exposé à hauteur minimum de 75% en actions et ce jusqu'à 100% de son actif net. L'exposition se fait au travers d'actions de toutes tailles, tous secteurs, sans allocation géographique. L'exposition aux valeurs de petites capitalisations (le dont la capitalisation boursière est inférieure à 1,5 Milliard d'Euros) pourra atteindre 25% de l'actif net de l'OPCVM et l'exposition aux actions des pays émergents sera limitée à 25% de l'actif net de l'OPCVM.

Le Fonds peut investir dans des actions cotées dans la limite de 100% de l'actif net du Fonds ; et dans des valeurs assimilées (certificats d'investissement,...) dans la limite de 25% de l'actif net du Fonds.

Le Fonds pourra également intervenir, le cas échéant, sur des instruments dérivés, contrats futures ou options, en couverture ou en exposition.

Le Fonds pourra également intervenir, le cas échéant, sur des instruments dérivés, contrats futures ou options, en couverture ou en exposition.

L'OPCVM pourra également être exposé à hauteur maximum de 25% au risque de taux via l'investissement en obligations, et produits de taux, dont les émetteurs pourront être publics ou privés, ou en instruments dérivés de taux. Ces titres pourront être de catégorie jugée spéculative ("high yield") par la société de gestion.

Le Fonds pourra également investir en obligations convertibles et assimilées dans la limite de 10% de son actif net.

Aucun critère relatif à la notation ou la durée n'est imposé au gérant.

La société de gestion mène sa propre analyse pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs, et ne recourt pas mécaniquement, ni ne s'appuie exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation, et met en place une analyse de risque de crédit et des procédures permettant la prise des décisions de gestion.

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le Fonds peut investir sur des titres de créance et des instruments du marché monétaire, à hauteur de 10% maximum de l'actif net du Fonds.

Le Fonds pourra investir au maximum 10% de son actif net en parts ou actions d'OPC. L'OPCVM pourra comporter un risque de change, hors euro, en toutes devises jusqu'à 100% de l'actif net du Fonds, couvert ou non, en tout ou partie, notamment par le biais d'opérations à terme de gré à gré conclues avec un établissement de crédit.

INVESTISSEURS DE DETAIL VISÉS

Personnes ayant une connaissance suffisante des marchés financiers et souhaitant réaliser un investissement dans le cadre d'une détention recommandée d'une durée minimale de 5 ans, étant rappelé que le fonds présente un risque de perte en capital. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dépend de la situation patrimoniale et des objectifs de l'investisseur au regard de l' horizon d'investissement recommandé et de l'acceptation des risques liés à cet investissement.

Le fonds n'est pas destiné à être diffusé ou commercialisé aux États-Unis, et il ne s'adresse pas aux personnes soumises à la réglementation américaine.

Cependant, à toutes fins utiles, le Fonds et Montpensier Finance sont enregistrés auprès de l'IRS en tant que Reporting FFI, IGA model 1.

INFORMATIONS PRATIQUES

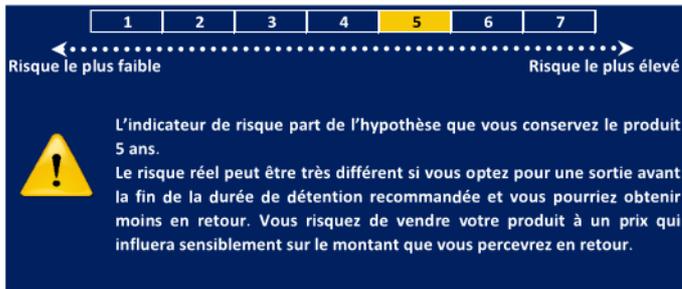
Dépositaire : CACEIS Bank

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite auprès de MONTPENSIER FINANCE, 58 avenue Marceau, 75008 PARIS, France, ou sur le site internet : www.montpensier.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet : www.montpensier.com.

L'investisseur a la faculté de transmettre ses ordres de souscription et de rachat chaque jour de valorisation avant 11h00, sauf éventuel délai spécifique convenu avec son établissement financier.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible ← → Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.
Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la durée de détention recommandée et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de vendre votre produit à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

Risque(s) important(s) pour l'OPC non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de liquidité, les instruments financiers par nature suffisamment liquides, sont néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible.
- Risque de concentration sectorielle, présentant une volatilité accrue.
- Risque de contrepartie, i.e. de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.

Objet et principales limites de l'indicateur :

L'indicateur synthétique de risque (classé sur une échelle comportant 7 niveaux) permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau 5, entre moyen et élevé, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable, que la capacité du produit à vous payer en soit affectée.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative.

Perte maximale possible de capital investi

Ce fonds ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez donc perdre tout ou partie de votre investissement.

De plus amples informations sur les risques du fonds sont disponibles dans la rubrique "Profil de risque" du prospectus.

SCENARI DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des dix dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans		Ce que vous pourriez obtenir si vous sortez après	
Exemple d'investissement initial de 10 000 EUR		1 an	5 ans *
Scénario Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1 639 €	1 891 €
	Rendement annuel moyen	-83.6%	-28.3%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 024 €	10 489 €
	Rendement annuel moyen	-29.8%	1.0%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 826 €	15 105 €
	Rendement annuel moyen	8.3%	8.6%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	14 095 €	17 636 €
	Rendement annuel moyen	41.0%	12.0%

* Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situation de marché extrêmes. Dans le cas où le scénario de tensions serait plus favorable que le scénario défavorable, alors le scénario de tensions correspond au scénario défavorable.

* Le scénario défavorable est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 3/2015 à 3/2020

* Le scénario modéré est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 2/2017 à 2/2022

* Le scénario favorable est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 10/2016 à 10/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI MONTPENSIER FINANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement initial de 10 000 EUR	si vous vendez après 1 an	si vous vendez après 5 ans
Coûts totaux	609 €	1 816 €
Incidence des coûts annuels (RIY) par an*	-6.09%	-3.93% chaque année

* Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée (5 ans), il est prévu que votre rendement moyen par an, dans le cas d'un scénario intermédiaire, soit de 12.53% avant déduction des coûts et de 8.6% après cette déduction.

Le cas échéant, il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (à l'entrée : 3.00 % du montant investi / 300.00 EUR ; à la sortie : 1.00 % du montant investi / 100.00 EUR).

COMPOSITIONS DES COÛTS

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an		Si vous sortez après 1 an
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Coûts d'entrée	3.0% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit d'un montant maximum. Votre intermédiaire financier vous informera du montant effectivement prélevé.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	1.0% du montant que vous souhaitez désinvestir. Il s'agit d'un montant maximum. Votre intermédiaire financier vous informera du montant effectivement prélevé.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais Administratifs et d'exploitation	1.80% par an du montant investi. Il s'agit d'une estimation utilisant un proxy approprié.	180 EUR
Coûts de transaction de portefeuille	0.29% par an de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction des quantités que nous achetons et vendons.	29 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence [15% TTC de la performance du Fonds au-delà de la performance de l'indice Stoxx Global 1800 Net Return calculé Dividendes Nets Réinvestis (SXW1R)]. Des commissions de surperformance peuvent être perçues en cas de performance absolue négative du Fonds. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-contre a été calculée sur les 5 dernières années sur la base des données historiques constatées ou d'un proxy approprié.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER L'ARGENT DE FACON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit est destiné à un investissement de long terme. Vous devez être prêts à le détenir au moins 5 ans. Cependant, vous pouvez demander le remboursement de votre investissement sans pénalité à tout moment durant cette période, ou encore le conserver plus longtemps (si vous optez pour une sortie avant la fin de la durée de détention recommandée, vous pourriez obtenir un rendement inférieur en retour, voire une perte plus importante).

Vous pouvez racheter vos parts de ce produit sur une base quotidienne en conformité avec les termes spécifiés dans le prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

En cas de difficultés inattendues concernant la compréhension, la négociation ou le traitement du produit, vous pouvez contacter directement Montpensier Finance.

Adresse Postale : 58 avenue Marceau - 75008 PARIS - FRANCE.

Site internet : www.montpensier.com - adresse e-mail : reclamations@montpensier.com

En cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à sa réclamation, les coordonnées du médiateur compétent, celui de l'Autorité des marchés financiers figurent ci-après :

Médiateur de l'AMF : Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02

<http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Presentation.html>

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les risques énoncés dans le présent document mettent en évidence certains des risques liés à l'investissement dans ce produit, mais pas tous. Avant de prendre une quelconque décision d'investissement, vous devez vous assurer que vous comprenez parfaitement les risques liés à ce produit et demander un avis professionnel si nécessaire. Les autres risques et les termes intégraux du produit sont énoncés dans le Prospectus relatif à l'émission du produit, tel que complété et amendé en tant que de besoin.

Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la Société de Gestion dans le cadre de sa valorisation (cf profil de risque et de rendement et prospectus). Le règlement intervient trois jours ouvrés après la demande.

Un mécanisme de plafonnement de rachats "Gates" peut être mis en oeuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez vous reporter à la rubrique «Plafonnement des rachats "Gates" » du prospectus et à l'article 3 "Emission et rachat des parts" du règlement du FCP disponibles sur le site internet : montpensier.com.

Le Fonds poursuit un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement SFDR.

Compte tenu de l'intégration de critères ESG dans son objectif de gestion, le fonds prend actuellement un engagement d'alignement du portefeuille sur la taxonomie européenne minimal de 0%.

Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur la page dédiée du fonds sur le site internet montpensier.com

Le Prospectus est disponible sur www.montpensier.com et peut être mis à jour de temps en temps.

De plus amples informations sur l'OPC figurent dans le Prospectus de l'OPC, ainsi que dans les états financiers annuels et intermédiaires de l'OPC.

Dénomination du produit :
M Cloud Leaders SRI

Identifiant d'entité juridique :
9695006OSQRBMTNGK665

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**.

Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

X Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 3.5% de l'actif net du fonds

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 93.8% de l'actif net du fonds

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Une Entreprise est identifiée comme durable par la société de gestion, en appliquant la méthodologie décrite dans la politique ESG disponible sur le site internet montpensier.com. Une Entreprise peut être impliquée dans plusieurs ODD. Elle est classifiée par la société de gestion, durable sur un plan environnemental ou social, en fonction de son implication dans l'ODD principale à laquelle la société de gestion l'a rattachée.



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'OPC intègre les facteurs de durabilité dans son processus d'investissement, comme indiqué plus en détail ci-dessous et dans la section « Stratégie d'investissement » du Prospectus.

La prise en compte des critères ESG au sein du fonds a pour objectif de conjuguer la performance financière et la volonté d'influencer, dans la mesure du possible, positivement les émetteurs en termes de performances ESG, en encourageant les sociétés à progresser sur l'intégration de critères ESG dans leurs activités, valorisant ainsi les bonnes pratiques.

La société de Gestion a appliqué la politique décrite dans de document d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

100% du portefeuille investi hors liquidités & quasi-liquidités (soit 97.26% de l'actif net du fonds) est constitué d'investissements durables.

L'intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille et l'empreinte carbone sont sensiblement inférieures à celles de l'indice. Cette performance est attribuable à notre large sous-exposition aux énergies fossiles.

L'intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille et l'empreinte carbone sont également sensiblement inférieures à celle de l'indice lorsqu'on inclut les émissions du Scope 3 Tier 1.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

1.1. Performance environnementale

Scopes 1 et 2	29/12/23	30/12/22
Intensité Carbone Moyenne Pondérée		
M Cloud Leaders SRI	9	9
Stoxx Global 1800	108	143
Empreinte Carbone		
M Cloud Leaders SRI	1	1
Stoxx Global 1800	47	90
Taux de couverture (en poids actions)		
M Cloud Leaders SRI	99.33%	96.29%
Stoxx Global 1800	99.80%	99.75%

Source Montpensier Finance à partir des données MSCI

Intensité Carbone Moyenne Pondérée en Tonnes Émissions / \$M Chiffre d'Affaires

Empreinte Carbone en Tonnes Émissions / €M investi

Scopes 1, 2 et 3 Tier1	29/12/23	30/12/22
Intensité Carbone Moyenne Pondérée		
M Cloud Leaders SRI	38	38
Stoxx Global 1800	162	197
Empreinte Carbone		
M Cloud Leaders SRI	2	3
Stoxx Global 1800	65	119
Taux de couverture (en poids actions)		
M Cloud Leaders SRI	84.45%	83.06%
Stoxx Global 1800	98.43%	98.82%

Source Montpensier Finance à partir des données MSCI

NB : Dans le cadre du règlement délégué (UE) 2022/1288, à compter du mois de décembre 2023, l'empreinte carbone est normalisée par l'EVIC (Valeur d'entreprise + Liquidités). Précédemment, cette normalisation était réalisée par la capitalisation boursière.

1.2. Performance Sociale

	29/12/23	30/12/22
Suppressions de postes conséquentes		
M Cloud Leaders SRI	20.4%	9.5%
Stoxx Global 1800	17.8%	17.8%
Taux de couverture (en poids actions)		
M Cloud Leaders SRI	99.00%	96.4%
Stoxx Global 1800	90.52%	89.0%

	29/12/23	30/12/22
Présence de femmes au Board		
M Cloud Leaders SRI	32.9%	33.6%
Stoxx Global 1800	34.7%	33.7%
Taux de couverture (en poids actions)		
M Cloud Leaders SRI	100.00%	96.3%
Stoxx Global 1800	99.78%	99.8%

Source Montpensier Finance / MSCI

Suppressions de postes conséquentes : Poids des entreprises en portefeuille identifiées comme ayant effectué des suppressions de postes conséquentes (supérieures à 1 000 employés ou 10 % de la main-d'œuvre) au cours des trois dernières années.

Présence de femmes au Board : Poids pondéré des femmes parmi les membres des Conseils d'Administration et des Conseils de surveillance des entreprises en portefeuille.

1.3. Performance en matière de Gouvernance

	29/12/23	30/12/22
Indépendance du board		
M Cloud Leaders SRI	92.2%	95.4%
Stoxx Global 1800	92.1%	92.0%
Rémunération liée à des objectifs ESG		
M Cloud Leaders SRI	26.3%	26.4%
Stoxx Global 1800	65.4%	62.8%
Taux de couverture (en poids actions)		
M Cloud Leaders SRI	99.31%	100.00%
Stoxx Global 1800	99.78%	99.74%

Source Montpensier Finance / MSCI

Indépendance du board : Poids des entreprises en portefeuille identifiées comme ayant une majorité des administrateurs indépendants vis-à-vis des employés, des actionnaires majoritaires et des États.

Rémunération liée à des objectifs ESG : Poids des entreprises en portefeuille identifiées comme ayant intégré la prise en compte de critères ESG dans la rémunération des dirigeants. Cette mesure est basée sur les rapports publiés par les sociétés. Elle est strictement axée sur la prise en compte ou non de ces éléments dans les composantes de la rémunération variable et ne prend pas en considération leur efficacité.

1.4. Performance en matière de Droits de l'Homme

	29/12/23	30/12/22
Conformité avec le Pacte Mondial - Pass		
M Cloud Leaders SRI	96.6%	92.1%
Stoxx Global 1800	83.5%	83.3%
Conformité avec le Pacte Mondial - Watch List		
M Cloud Leaders SRI	3.4%	7.9%
Stoxx Global 1800	15.8%	15.8%
Conformité avec le Pacte Mondial - Fail		
M Cloud Leaders SRI	0.0%	0.0%
Stoxx Global 1800	0.5%	0.6%
Conformité avec le Pacte Mondial - NR		
M Cloud Leaders SRI	0.0%	0.0%
Stoxx Global 1800	0.2%	0.4%
Taux de couverture (en poids actions)		
M Cloud Leaders SRI	100.00%	100.00%
Stoxx Global 1800	99.79%	99.65%

Source Montpensier Finance / MSCI

Conformité avec le Pacte Mondial : Poids des entreprises en portefeuille identifiées comme respectant les principes du Pacte mondial des Nations Unies.

- **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Voir ci-dessus



- **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

L'évaluation du critère « ne pas nuire de manière significative » (DNSH), s'appuie sur des exclusions, des Principales Incidences Négatives (PAI) et l'évaluation des controverses. En complément, sont également évaluées comme ne respectant pas le critère DNSH, les valeurs dont l'impact MIA écologique ou solidaire, ou l'impact sur les piliers E et S est négatif.

Pour plus de détails, voir le Prospectus et le Document Précontractuel SFDR annexé au prospectus de l'OPC disponible sur le site internet de la Société de Gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Sont exclues de l'univers d'investissement du fonds les valeurs qui ne sont pas alignées avec certaines normes et conventions mondiales, notamment les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNG), les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme (UNGPBHR).

Les valeurs faisant l'objet d'une controverse « Red » sont exclues de l'univers d'investissement. Parmi ces controverses « Red », on retrouve notamment les sociétés qui ne sont pas en ligne avec le Global Compact des Nations Unies (Droits de l'Homme, Droits du travail, Environnement et Corruption).



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Nous prenons en compte les 14 principaux indicateurs d'impacts négatifs dans la politique d'exclusions sectorielles et normatives, l'analyse des pratiques de bonne gouvernance (à travers la méthode propriétaire Montpensier Governance Flag – MGF), l'analyse qualitative propriétaire de la contribution des entreprises aux transitions environnementale et solidaire (Montpensier Impact Assessment – MIA, Montpensier Industry Contributor – MIC), et/ou dans l'analyse des éco-activités qui détermine la contribution à un ou plusieurs objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU. La pertinence et la couverture de ces indicateurs dans l'analyse varient en fonction du secteur, de l'industrie et de la région dans lesquels chaque entreprise opère.

Les informations concernant les critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) se trouvent sur le site de la société de gestion :

<https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/politique-esg.pdf>



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Microsoft Corp	Technology	4.25%	États-Unis
Alphabet Inc - Google	Technology	4.14%	États-Unis
Zscaler Inc	Technology	3.96%	États-Unis
CrowdStrike Holdings Inc	Technology	3.95%	États-Unis
Datadog	Technology	3.90%	États-Unis
Dynatrace Inc	Technology	3.88%	États-Unis
Snowflake Inc	Technology	3.82%	États-Unis
DigitalOcean	Technology	3.60%	États-Unis
Atlassian Corporation Plc	Technology	3.49%	États-Unis
Autodesk Inc	Technology	3.48%	États-Unis
Palo Alto Networks	Technology	3.34%	États-Unis
HubSpot Inc	Technology	3.31%	États-Unis
Amazon	Retail	3.30%	États-Unis
CloudFlare Inc	Technology	3.27%	États-Unis
Elastic NV	Technology	2.92%	Pays-Bas

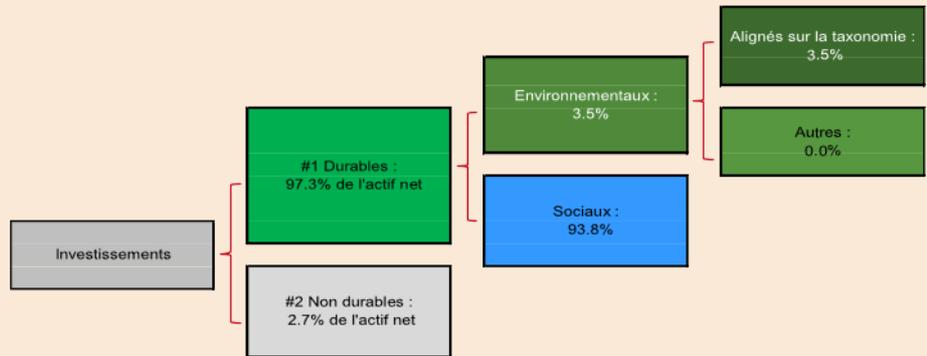
Poids total des 15 premières lignes vs l'actif net du fonds au 29/12/23 54.6%



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation des actifs?



La catégorie #1 Durables couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie #2 Non durables inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

	% AUM
Technology	83.2%
Industrials	5.9%
Consumer Discretionary	5.2%
Health Care	2.1%
Telecommunications	0.9%
Total	97.3%

de l'actif net du fonds au 29/12/23
Classification ICB (Industry Classification Benchmark) - 11 Secteurs Industries

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les données relatives à l'implication des entreprises dans les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie, sont déterminées en prenant en compte uniquement des données publiées par les entreprises.

Les données relatives à l'implication des entreprises dans les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie ne sont pas disponibles à ce jour.

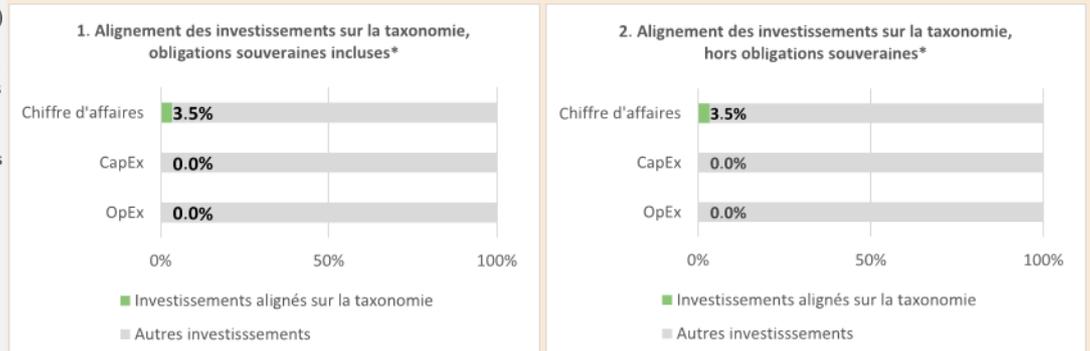
Pour information, de façon plus générale, les valeurs identifiées comme impliquées dans les énergies fossiles et/ou nucléaires représentent 0.00% du portefeuille, soit 0.00% du portefeuille pour les valeurs tirant une partie de leur chiffre d'affaires de l'énergie nucléaire, et 0.00% pour les valeurs impliquées dans les énergies fossiles.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles continuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les données relatives au Chiffre d'Affaires sont estimées par MSCI ESG Research selon la méthodologie décrite ci-après.

Les données relatives aux CapEx et aux Opex tiennent compte uniquement des données publiées par les entreprises.

Alignement sur la taxonomie européenne

L'alignement sur la taxonomie européenne est estimée par MSCI ESG Research, à partir du pourcentage maximum du chiffre d'affaires d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du cadre MSCI Sustainable Impact Metrics.

Le pourcentage du chiffre d'affaires provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, est réduit à 0 pour les entreprises qui ne satisfont pas aux critères "Do No Significant Harm" et "Minimum Social Safeguards" de la taxonomie européenne.

Il en est de même, pour les producteurs de tabac, les entreprises dont 5 % ou plus des revenus proviennent de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac, ainsi que les entreprises impliquées dans des armes controversées.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

L'OPCVM n'a pas de proportion minimale d'investissement dans des activités transitoires ou habilitantes.

● **Où se situait le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

	29/12/23	30/12/22
Alignement sur la Taxonomie Européenne	% AUM	% AUM
M Cloud Leaders SRI	4.4%	4.9%

Le pourcentage indiqué ci-dessus représente la contribution du portefeuille à l'alignement sur la taxonomie européenne (sur la base du chiffre d'affaires) de l'ensemble des investissements durables qu'ils aient un objectif environnemental ou social.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.**



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

A la date du rapport, 3.5% de l'actif net étaient investis en investissements durables ayant un objectif environnemental, sachant que 0.0% n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

A la date du rapport, 93.8% de l'actif net étaient investis en investissements durables ayant un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les liquidités, quasi-liquidités et éventuels produits dérivés de couverture représentent 2.7% de l'actif net du fonds, et ne présentent pas de garanties environnementales ou sociales minimales.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

La société de Gestion a appliqué la politique décrite dans le document d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

La politique d'engagement actionnarial de Montpensier Finance se compose d'une politique de vote et d'une politique d'engagement.

L'exercice du droit de vote est un élément important du dialogue avec les émetteurs. Il encourage la diffusion des meilleures pratiques de gouvernance et de déontologie professionnelle.

Montpensier Finance considère l'exercice du droit de vote comme faisant intégralement partie de sa gestion et comme devant être exercé dans le meilleur intérêt des porteurs. La politique de droits de vote de Montpensier Finance vise à promouvoir la valorisation à long terme des investissements des OPC.

Pour exercer les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC, les gérants s'appuient sur les principes énoncés dans les recommandations sur le gouvernement d'entreprise publiées par ISS Governance, dans sa politique Sustainability. Le périmètre ISS couvre l'ensemble des sociétés figurant dans les portefeuilles des OPC gérés par Montpensier Finance. Conformément à la déontologie, les gérants exercent leurs fonctions en toute indépendance, notamment vis-à-vis des émetteurs, et dans l'intérêt exclusif des porteurs. Les gérants sont tout particulièrement sensibles aux résolutions qui seraient susceptibles de porter atteinte aux intérêts des actionnaires.

La politique de vote complète et le dernier rapport sur l'exercice des droits de vote sont disponibles sur notre site internet.

Montpensier Finance complète sa politique de vote par une Politique d'Engagement.

Les gérants sont invités à soulever toute question ou sujet d'attention auprès des entreprises lors de leurs contacts, en particulier lorsque les questions ESG apparaissent insuffisamment prises en compte ou signalées, afin de les encourager à améliorer leurs pratiques sur les questions environnementales, sociales, et de gouvernance d'entreprise, qui sont des facteurs de performances durables.

Les gérants, assistés par les analystes ISR, mènent un dialogue positif et constructif de moyen - long terme avec les sociétés en portefeuille.

Ce dialogue peut prendre plusieurs formes :

- Contacts avec la société
- Envoi des intentions de vote des gérants à la Société, préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale.

En complément des initiatives d'engagement que nous conduisons en direct, habituellement auprès de Petites et Moyennes Valeurs, nous participons aux actions collectives d'engagement en « pool », mises en œuvre par ISS dans le cadre de son programme ISS ESG, pour les Grandes Valeurs.

Cet engagement a comme objectif :

- D'encourager les sociétés à mettre en œuvre une meilleure démarche ESG ;
- D'encourager les sociétés à mieux communiquer sur leurs pratiques ESG.

La politique d'engagement complète et le dernier rapport d'engagement peuvent être consultés sur notre site internet.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Le fonds n'a pas recours à un indice de référence durable. Sa performance en matière de durabilité est comparée à son indicateur de référence : Stoxx Global 1800

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Voir plus haut les indicateurs de performance du fonds et de son indice de référence, au regard des indicateurs de durabilité.